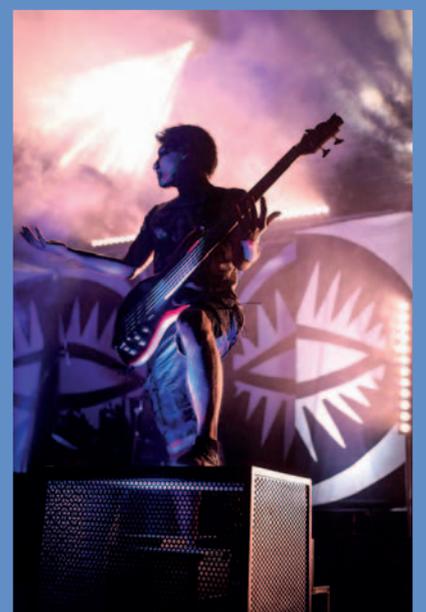
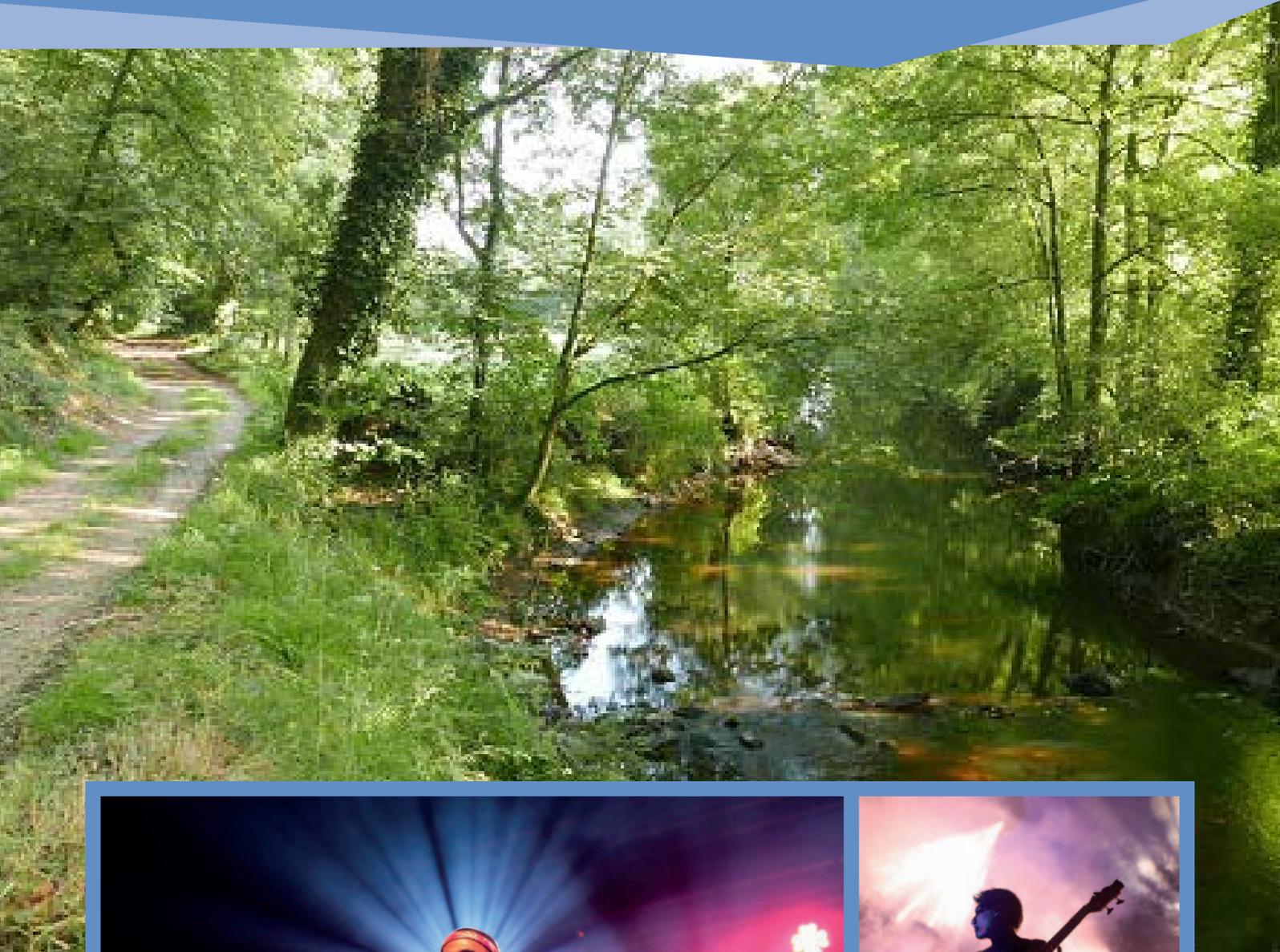




Hellean

Bulletin municipal d'informations N°36

Janvier 2020



Calendrier des fêtes.....	Couverture 2	Les ecoles.....	page 18
Mot du maire	page 1	2019 En images	page 21
Principales décisions du conseil	page 2	Informations diverses.....	page 25
AFR.....	page 12	Liste des entreprises et associations.....	page 43
Associations.....	page 13	Etat civil	Couverture 3
Les festivites.....	page 16		

Responsable de la rédaction : Maryvonne GUILLEMAUD, Maire et Stéphanie, collaboratrice
Commission communication : Philippe RUELLAN, Jean-Jacques MALEY, Magalie ROUXEL, Gérard LE ROCH, Jérôme MERIAN, Alice BAS
Photos : crédits photos : Pierrick PANIER, Richard MORIUSER, Claude LE TARNEC, Nadège HERVÉ, Marie ALLAIN, écoles du RPI, groupe scolaire Suzanne Bourquin, associations Helléanaises et autres et mairie
Imprimerie POISNEUF 56120 Josselin

> Chers Helléanaises, Helléonais,

Ce bulletin municipal vous invite à parcourir l'actualité de notre commune durant l'année écoulée.

Je remercie les élus et Stéphanie, secrétaire de mairie, qui ont travaillé à sa réalisation, sa relecture et sa finalisation.

Cette année, en complément, le site internet de notre commune, tout récent, vous permet de découvrir notre belle bourgade, ainsi que la création d'une page Facebook pour la Mairie.

Un grand merci à la commission chargée de la création de ce site et à Elouan Sanchez, étudiant en marketing, pour son accompagnement.

L'année 2019 s'est achevée dans un climat houleux, notre beau pays traverse une forte crise ; que la nouvelle année se déroule dans une ambiance de confiance réciproque, de paix et de concertation. C'est mon vœu le plus cher.

L'équipe municipale, les agents communaux se joignent à moi afin de vous souhaiter une très belle année 2020.

Je vous invite tous à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 19 janvier prochain.

Bonne lecture..., ce bulletin, je l'espère vous apportera un maximum d'informations.

Votre Maire, Maryvonne GUILLEMAUD

> Calendrier des fêtes

JANVIER

Dimanche 12
Assemblée Générale - AVAN

Dimanche 19
Cérémonie des vœux à 11h

Dimanche 26
Galette des rois - TACRISA

MARS

Vendredi 27
Portes ouvertes des écoles du RPI

AVRIL

Dimanche 5
Sortie dégomme voitures anciennes - AVAN

JUIN

Samedi 6
Repas des Chasseurs - ACCA

Dimanche 14
Vide-grenier - HELLEAN FESTIF

Dimanche 28

Exposition voitures anciennes - AVAN

JUILLET

Samedi 4 ou Dimanche 5
Pique-nique géant au pré communal

Samedi 11
Rassemblement combis VW - Event DB

Dimanche 26
Repas annuel « Couscous » - TACRISA

AOÛT

Dimanche 16
Jambon Grillé - LES BERGES DU NINIAN

SEPTEMBRE

Samedi 19
Festival « Le sonneur est dans l'pré »

DÉCEMBRE

Dimanche 6
Repas de l'amitié

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le dimanche 19 janvier 2020
à 11h00 à la Salle Tihel

Toute la population, les nouveaux habitants installés en 2019 dans la commune sont cordialement invités à cette cérémonie.

> Séance du 07/02/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire,
Mmes : BAS Alice, ROUXEL Magalie, THOMAS Yvonne,
MM : DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard, MARTIN Christophe, MERIAN Jérôme, RUELLAN Philippe
Excusé ayant donné procuration : M. MALEY Jean-Jacques à Mme GUILLEMAUD Maryvonne

VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2019

Associations communales	
Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC)	80,00 €
Amicale des Véhicules Anciens du Ninian (AVAN)	100,00 €
TACRISA	100,00 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	100,00 €
Helléan Festif	200,00 €
Association d'Education Populaire (AEP)	100,00 €
Anciens combattants AFN	100,00 €
Arbre d'Us	100,00 €
Association Les 4 Elles	100,00 €
Association La Patte dans la main	100,00 €
Association Team 4 L Gordini 56	100,00 €
Piégeurs ragondins (3 personnes)	100 €/piégeur soit 300€
Ecoles	
Ecole St Samson Helléan	
Classe de neige	320,00 €
Sortie scolaire	70,00 €
Arbre de Noël	162,00 €
Séances de kayak	20,00 €
Séances poney	25,00 €
Toutes écoles	
Voyage d'étude	8 € par jour et par élève
Autres associations	
Amicale des donateurs de sang bénévoles Josselin	120,00 €
Mémoire du Pays de Josselin	50,00 €
Amicale sapeurs-pompiers Josselin	60,00 €
Croix Rouge Josselin	60,00 €
Le Souvenir Français Josselin	50,00 €
Banque alimentaire Morbihan (adhésion et subvention)	100,00 €
Les Restaurants du Cœur Morbihan	100,00 €
Secours catholique Pays de Ploërmel	100,00 €
Eveil à la musique	10 €/adhérent
Judo club Josselin	10 €/adhérent

Roncier basket Josselin	10 €/adhérent
La ligue contre le cancer - Comité Morbihan	100,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	100,00 €

VOTE DE SUBVENTION POUR LE TRANSPORT CONCERNANT LA GARDERIE SUR LE RPI

Une réflexion a été menée autour de la prise en charge du coût du transport pour les élèves qui utilisent le service de garderie sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de prendre en charge le coût du titre de transport trimestriel, qui s'élève à 45€ par élève, pour les enfants qui utilisent la navette pour se rendre à la garderie, si le coût de garderie d'un enfant pour le trimestre est supérieur ou égal à 45€.

Prise en charge par la commune de Helléan à hauteur d'1/3 du coût global.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE PLOERMEL COMMUNAUTAUTE

Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2018 a validé le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025.

Le PLH est le document cadre de la politique de l'habitat communautaire. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements ; à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les principaux constats du diagnostic sont les suivants :

- un parc existant ancien et fragile, peu valorisé (11% de logements vacants), impliquant une perte d'attractivité des centres-bourgs ;
- une baisse de la construction (moins de 100 logements par an depuis 2014), une offre peu diversifiée ne répondant pas aux besoins des ménages tant en termes de typologie que de prix et un parc social en difficulté ;
- une population vieillissante, un manque en matière d'hébergements d'urgence et de logements pour les jeunes actifs ;
- un besoin important de coordination et de solidarité des initiatives communales au travers d'une politique d'habitat communautaire.

Des ateliers de travail collectif ont également

367 € pour les dépenses de formation. Le montant prévisionnel 2019 s'élève donc à 1167 €.

> Séance du 07/03/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire,
Mmes : BAS Alice, ROUXEL Magalie, THOMAS Yvonne,
MM : DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, RUELLAN Philippe
Excusé ayant donné procuration : M. MERIAN Jérôme à Mme GUILLEMAUD Maryvonne

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• en dépenses : 67 945,87 €
• en recettes : 24 017,98 €
Soit un déficit de fonctionnement de 43 927,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• en dépenses : 42 865,76 €
• en recettes : 23 057,00 €
Soit un déficit d'investissement de 19 808,76 €
Ce qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 63 736,65 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• en dépenses : 224 815,84 €
• en recettes : 449 037,97 €
Soit un excédent de fonctionnement de 224 222,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• en dépenses : 121 836,54 €
• en recettes : 146 007,79 €
Soit un excédent d'investissement de 24 171,25 €

Ce qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 248 393,38 €

DENOMINATION D'UN SENTIER DE RANDONNEE

Suite à la demande d'inscription du nouveau sentier de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan, il convient de nommer ce dernier.

permis de recueillir les avis des partenaires institutionnels, associatifs et économiques ainsi que des citoyens.

Quatre orientations ont été définies en réponse au diagnostic et aux enjeux soulevés :

1/ Agir en priorité sur le parc existant :

Résorber la vacance, améliorer les logements anciens, revitaliser les centre-bourgs...

2/ Organiser et diversifier la production de logements pour répondre aux objectifs du SCoT :

Maitriser la production de logements et de terrains à bâtir, renforcer et diversifier l'offre de logement social...

3/ Renforcer l'offre de logements des publics spécifiques :

Favoriser le maintien à domicile, diversifier l'offre de logements à destination des jeunes...

4/ Observer et piloter la politique habitat du territoire :

Mener une première stratégie communautaire, suivre le parc et les acteurs pour mieux agir...

Ploërmel Communauté se donne notamment pour objectif de produire au minimum 200 logements par an et d'accompagner la production de logements et la remise sur le marché de logements adaptés aux besoins de la population.

Les élus de Ploërmel Communauté ont souhaité que le PLH puisse différencier les priorités d'intervention selon les enjeux spécifiques repérés sur le territoire. Pour cela, le PLH dissocié trois types de territoire :

Les Pôles à renforcer (Pôle structurant, Pôles d'équilibre et Pôles relais)

Les Pôles de proximité « actifs »

Les Pôles de proximité « fragiles »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de programme local de l'habitat (PLH).

MONTANT PREVISIONNEL 2019 DES DEPENSES DE FORMATION DES ELUS

Lecture à l'assemblée du bilan des formations suivies en 2018 et des crédits 2018 non consommés.

Un point sur les formations 2019 est fait, le calendrier des formations est distribué.

Pour le budget 2019, le conseil municipal décide de prévoir une somme de 800 € et de reporter les crédits 2018 non consommés, soit

Délibérations du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer ce sentier : «circuit de Digouët».

NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE L'ARIC

Par délibération n°17042014-26 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jean-Jacques MALEY en tant que correspondant de l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) en son sein.

Madame Alice BAS souhaite être déléguée de l'ARIC et Monsieur Jean-Jacques MALEY veut bien être remplacé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Alice BAS, en tant que nouvelle Déléguée à la formation et à l'Information, correspondant de l'ARIC.

> Séance du 25/03/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, Mmes : ROUXEL Magalie, THOMAS Yvonne, MM. DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, MERIAN Jérôme, RUELLAN Philippe

Absente : Mme BAS Alice

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition de 1,5% pour l'année 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 10,50%
- Taxe foncier bâti : 17,28%
- Taxe foncier non bâti : 33,07%

Le produit fiscal total attendu en 2019 s'élève à 76 227 €.

BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'année 2019 du budget Commune, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à la somme de :

- section de fonctionnement : 344 257,13 €
- section d'investissement : 195 145,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET 2019

Après délibération, le Conseil Municipal vote à la majorité le budget Assainissement de l'année 2019, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à la somme de :

- section de fonctionnement : 99 958,07 €
- section d'investissement : 41 016,76 €

MODIFICATION DES STATUTS DE PLOERMEL COMMUNAUTE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°CC-155/2018 du 29 novembre 2018, Monsieur le Président faisait part au conseil de Ploërmel Communauté de la problématique de l'implantation d'un crématorium sur le territoire communautaire.

Le besoin sociétal d'un tel équipement dans le pays de Ploërmel et dans l'est morbihannais est avéré.

Le Président de Ploërmel Communauté a alors proposé à l'assemblée que Ploërmel Communauté puisse conduire cette opération. Il a demandé que le conseil communautaire se prononce, au moins dans un premier temps, sur le principe de rendre l'établissement public compétent en matière de création et de gestion d'un crématorium sur son territoire ce qu'il a accepté, à l'unanimité, lors de sa séance du 29 novembre dernier.

Par délibération n°CC-015/2019, le conseil de Ploërmel Communauté écarte, à l'unanimité, la première proposition et approuve la prise de compétence facultative « étude, création et gestion d'un crématorium ».

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de Ploërmel Communauté : Votes pour : 9 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL NON CONSTRUCTIBLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la vente de la parcelle cadastrée section ZA n° 73, d'une surface de 1 560 m², au prix de 1 000€ TTC (mille euros), sous les conditions suivantes :

l'acte de vente intègre une clause de servitude de passage des randonneurs et d'installation d'une passerelle pour franchir la rivière «Le Ninian».

Le futur acquéreur s'engage à reboiser le terrain cadastré section ZA n°73.

Délibérations du conseil municipal

Le futur acquéreur doit signer une convention de passage tripartite pour circuit de randonnée. Le futur acquéreur doit prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette vente (notaire...)

> Séance du 09/05/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, Mmes : BAS Alice, ROUXEL Magalie, THOMAS Yvonne, MM : DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, MERIAN Jérôme, RUELLAN Philippe

TRAVAUX A L'EGLISE - DEMANDES DE SUBVENTION

A ce jour, le montant de travaux estimé s'élève donc à 59 737,20 € HT :

Le plan de financement exposé ci-dessous.

Travaux à l'église :

Enduits intérieurs - restauration des cloches - travaux électriques

Coût enduits intérieurs : 22 547,20 € HT

Coût restauration des cloches : 10 590,00 € HT

Coût travaux électriques : 26 600,00 € HT

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (aide escomptée) : 27%
- Subvention du Conseil Départemental (aide escomptée au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour les enduits et les travaux électriques) : 35%
- Subvention du Conseil Départemental (aide escomptée au titre de la restauration du patrimoine mobilier pour la restauration des cloches) : 25%
- Solde : commune, financement assuré de la manière suivante :

a) Autofinancement

PROJET DE CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Projet de réhabilitation de l'ancienne boulangerie : plusieurs possibilités.

- **une version financière avec 3 logements**, un T3 adapté au niveau de l'ancienne boulangerie (PLAI), un T3 à l'étage avec un accès arrière (PLUS) et un T3 en duplex (PLUS) à l'emplacement de l'ancien garage côté sud.
- **Une version financière avec une MAM de**

120 m² au rez de chaussée, avec une partie dans l'ancienne boulangerie et une partie en extension neuve côté garage actuel et 1 T3 (PLUS) à l'étage de l'ancienne boulangerie et un T2 (PLAI) à l'étage de l'extension en neuf.

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, les porteurs de projet et le groupe de travail se sont exprimés sur le projet de création d'une MAM. Ce projet rendrait le centre bourg vivant et attractif.

Les porteurs de projet ont également pris contact avec Madame Isabelle Cadio, maire délégué de la commune nouvelle Forges de Lanouée pour une éventuelle création d'une MAM sur le territoire de Les Forges (anciennement). Le loyer proposé serait plus abordable qu'à Helléan.

Avant de se positionner sur l'un des deux projets, les porteurs de projet doivent réaliser une étude de besoin pour Les Forges.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- retiennent le projet : 1 T4 ou MAM, 1 T3 et 1 T2.
- demandent aux porteurs de projet de communiquer leur décision quant à la création d'une MAM et son implantation pour fin août 2019.
- décident d'attendre la réunion de conseil municipal de septembre 2019 pour prendre une décision sur le choix d'une MAM ou d'un T4.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRE

Après accord de Monsieur Pascal CHARLOTIN et de la commune de La Grée Saint Laurent, la commune de Helléan demande le renouvellement de la convention de mise à disposition de Monsieur Pascal CHARLOTIN, adjoint technique principal de 1ère classe, auprès de la commune de La Grée Saint Laurent à compter du 01/07/2019, pour une durée de un an.

Les conditions fixées par cette convention sont applicables à Monsieur Jean-Noël JULOT, agent communal à La Grée Saint Laurent, pour la commune de Helléan.

> Séance du 20/06/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire,
Mmes : BAS Alice, ROUXEL Magalie, THOMAS
Yvonne, MM : DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard,
MALEY Jean-Jacques, RUELLAN Philippe

Excusés ayant donné procuration : MM : MARTIN
Christophe à Mme THOMAS Yvonne, MERIAN Jé-
rôme à Mme GUILLEMAUD Maryvonne

CREATION D'UN SERVICE COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT

Ce transfert rendu obligatoire par la loi NOTRE et amendé par la loi Ferrand, prévoit un transfert au 1er janvier 2020 sauf si, par délibération de leur conseil municipal respectif prise avant le 1er juillet 2019, 25% des communes représentant 20 % de la population s'y opposent (dans ce cas, report au 01/01/2026).

Rappel de la proposition commune à laquelle les conférences des communes du 11 mars puis du 29 avril 2019 sont parvenues sont la suivante :

1 - La compétence pourrait être transférée au 1er janvier 2020 ;

2 - L'ensemble de l'actif et du passif et notamment la dette contractée par les budgets « assainissement collectif » des communes seront repris par l'intercommunalité ;

3 - Le résultat cumulé des 2 sections de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets « assainissement collectif » des communes, qu'il soit excédentaire ou déficitaire sera repris pour 50% de son montant par l'intercommunalité, les autres 50% restant affectés aux budgets communaux.

4 - Le transfert de cette compétence à l'intercommunalité a pour but d'optimiser la gestion de ces services et d'obtenir une équité de traitement de l'ensemble des usagers de l'assainissement collectif des eaux usées du territoire ; aussi bien sur le plan de la redevance acquittée que sur un service partout analogue et performant. Par conséquent, les travaux déjà prévus par les communes, inscrits dans leur programme pluriannuel d'investissement (PPI), plus ceux qu'il faudra faire pour l'amélioration du service, bénéficieront à tous les redevables quelle que soit leur commune de résidence.

5 - S'agissant d'un transfert de compétence financé très majoritairement par une redevance, les attributions de compensation ver-

sées aux communes ne sont affectées ni en plus ni en moins, elles seront en tout état de cause, égales à celles d'aujourd'hui, qu'il y ait transfert ou non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur le transfert de compétence « assainissement » à Ploërmel Communauté au 1^{er} janvier 2020 : Votes pour : 10 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Chaque année, les tarifs de la restauration scolaire peuvent être actualisés en fonction notamment de l'évolution du coût de la vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les tarifs au restaurant scolaire comme suit :

repas enfant : 3,10 € TTC

repas adulte : 4,00 € TTC

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de participer au financement du fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2019, à hauteur de 0,10€ par habitant, soit une somme de 36,90€.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 ans à 17 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal. Elle peut s'appliquer durant l'ensemble des congés scolaires mais est limitée par jeune concerné et par an, à 20 jours pour la période été (juillet, août et septembre) et à 10 jours pour chacune des autres périodes de congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- accompagner les jeunes dans une première expérience.
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants).
- permettre à des jeunes de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie.

> Séance du 12/09/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire,
Mme THOMAS Yvonne, MM : DERVAL Pierre, LE
ROCH Gérard, MARTIN Christophe, MERIAN Jérôme,
RUELLAN Philippe

Excusés ayant donné procuration : Mme ROUXEL
Magalie à M. MARTIN Christophe, M. MALEY Jean-
Jacques à Mme GUILLEMAUD Maryvonne

Absente : Mme BAS Alice

REHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE AVENUE DU NINIAN

A ce jour, le projet MAM à Helléan n'est plus d'actualité. En effet, les porteurs de projet se sont positionnés sur une future création d'une MAM sur le territoire de la commune nouvelle Forges de Lanouée (projet MAM sur la commune ancienne Les Forges).

D'autre part, des administrés aimeraient qu'une salle communale, qui pourrait servir aux associations... et qui permettrait de mettre en place des actions pour renforcer le lien et les échanges, soit créée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir le projet comprenant 3 logements sociaux avec des aménagements extérieurs (notamment des stationnements) et décide de prévoir un emplacement pour un futur local communal.

L'opération sera financée en locatif social de type PLUS et PLAI.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENTS DES EAUX USEES

La compétence assainissement sera transférée au 1er janvier 2020 à Ploërmel Communauté. Aussi, il serait souhaitable que ce contrat soit prolongé jusqu'au 30 juin 2020 afin de laisser le temps aux services communaux de s'organiser suite à ce transfert et de pouvoir bénéficier d'un entretien de nos installations dès le 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de prolonger la convention pour l'entretien et la surveillance des installations de collecte et de traitement des eaux usées avec la société SAUR, jusqu'au 30 juin 2020.

- créer du lien entre jeunes, élus et agents.
- découvrir les structures municipales.
- découvrir des métiers.
- permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu.

MODALITÉS :

- chaque mission a une durée d'1/2 journée (3 heures).
- l'indemnisation est fixée à 15€ par mission.
- ce dispositif sera mis en place dès juillet 2019 à raison de 3h maximum par jour sur 4 matinées de la semaine.
- l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION PROPOSÉES :

- candidatures sur dossier d'inscription réservées aux jeunes de 16 ans à 17 ans, domiciliés sur la commune de Helléan.
- l'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des chantiers aux jeunes.

LES MISSIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONFIEES AUX JEUNES PEUVENT ÊTRE :

- aide à l'entretien des espaces verts, propreté des espaces publics, entretien du mobilier urbain, arrosage des fleurs, ...
- petits travaux de nettoyage de matériel, de mobilier, de peinture, entretien des bâtiments communaux, ...
- missions administratives : tri et classement, inventaire, saisie informatique, ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées ci-dessus.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DE GARDERIE SUR LE RPI HELLEAN-LA CROIX-LA GREE

L'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Helléan - La Croix - La Grée souhaite la prise en charge, par les communes, du personnel qui assure les services de garderie et de cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de subventionner, sur la base du coût d'un contrat aidé, à hauteur de 6 heures par semaine maximum, le service de garderie (le matin), à compter de la rentrée scolaire 2019, en complément de la prise en charge des 6 heures hebdomadaires, toujours sur la base d'un contrat aidé, pour le service de cantine à Helléan.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023

EXTENSION CUISINE SALLE TIHEL - COÛT TOTAL DES TRAVAUX

Coût : 78 784,99€ HT soit 94 541,99€ TTC dont 17 586,93€ HT (21 104,32€ TTC) pour le matériel cuisine.

Subventions : 10 000€ (réserve parlementaire) ; 15 279,60€ (Département) ; 18 408,00€ (Etat) soit un autofinancement de 35 097,39€ HT.

SECURISATION DE LA RUE DU 19 MARS 1962 ET DE LA RUE MONSEIGNEUR ROBERT

Mise en place de chicanes pour un aménagement provisoire, transformant ces deux rues en impasses.

> Séance du 04/11/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, Mmes : ROUXEL Magalie, THOMAS Yvonne, MM : DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, RUELLAN Philippe
Absent(s) : Mme BAS Alice, M. MERIAN Jérôme

ASSAINISSEMENT - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE «ASSINISSEMENT» ET TRANSFERT DE RESULTATS A PLOERMEL COMMUNAUTE

Pour rappel, la compétence «Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales» sera transférée à la communauté de communes le 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la clôture du budget annexe M4 « Assainissement collectif » ; autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe M4 « Assainissement collectif » dans le budget principal ; approuve le transfert de 50% des résultats de clôture au 31/12/2019 du budget annexe « Assainissement » selon la méthodologie présentée dans l'exposé des motifs ; approuve le remboursement entre la communauté de communes et la commune des non-valeurs et des intérêts courus non échus tel que présenté dans l'exposé des motifs ; autorise le maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DE PLOERMEL COMMUNAUTE

Ploërmel communauté, en collaboration avec le Pays de Ploërmel, a mis en place un outil de Système d'Information Géographique qui permet de créer, visualiser, rechercher ou analyser des données géo spatiales (cadastre, document d'urbanisme, réseau d'eau et assainissement, etc ...).

Ces informations sont mises à disposition gratuitement (reste à charge des commune la mise à jour de leurs données).

Les données accessibles par le biais du logiciel SIG et gérées par la Communauté sont les suivantes :

- Cadastre et matrice cadastrale

- photographies aériennes, IGN Scan25, fond de plan OSM...
- IGN limites administratives, voiries, adresses, points d'intérêts
- eau potable : canalisations, vannes, poteaux incendie...
- assainissement collectif : canalisations, regards, zonage...
- assainissement non collectif
- réseaux divers : gaz, électricité...
- données touristiques
- Aménagement/Urbanisme : POS -PLU (zonage + règlement), pour les documents numérisés au format SIG/CNIG
- PPRI, sites inscrits, classés, parcs d'activités...
- Environnement : données réglementaires telles que Natura 2000, ZNIEFF 1 & 2, ZPS, zones humides, inventaire cours d'eau...
- Divers : INAO, Registre Parcellaire Graphique, Bruit, Données INSEE...
- toutes données d'intérêt communautaire.

Les autres données ne figurant pas dans ce tronçon commun de base, qui pourraient être demandées, seront à la pleine et entière charge des communes. Le service du SIG pourra accompagner techniquement le demandeur sur des conseils et le montage de la consultation du prestataire.

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Ploërmel nous a proposé la numérisation de notre carte communale (document d'urbanisme) à un coût avantageux (750€ HT). Une convention a été signée le 10 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la plateforme webSIG mutualisé de la Communauté de communes et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel webSIG de la Communauté de communes au profit de la commune de Helléan.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES DONNEES PERSONNELLES PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

Eu égard à l'importance du travail à réaliser, il est proposé l'appui du Centre de gestion de

la fonction publique territoriale du Morbihan, à travers une convention de prestation de services.

L'intervention du centre de gestion sera détaillée dans un plan d'intervention dédié pouvant comporter tout à la fois l'inventaire des traitements de données personnelles, l'accompagnement à mise en place du registre, l'assistance à la réalisation d'analyse d'impact sur la vie privée et l'appui à l'organisation des processus internes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan annexée à la présente délibération ;

DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES SUR LA BASE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

Le maire propose de désigner le DPD du centre de gestion de la fonction publique du Morbihan comme DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation du DPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan comme DPD de la collectivité à travers la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles annexée à la présente délibération ;

REPAS DE L'AMITIE - TARIF 2019

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la municipalité avec le comité consultatif des affaires sociales se chargent de l'organisation du repas de l'Amitié.

Ce repas aura lieu le dimanche 1er décembre 2019.

En 2018, le repas était offert aux habitants de Helléan ayant 70 ans et plus et le prix du repas s'élevait à 26 € pour les personnes de moins de 70 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir le repas aux habitants de Helléan de 70 ans et plus et de fixer le prix du repas des moins de 70 ans à 26 € pour l'année 2019.

DEPOT DE PAINS SITUE DANS LE LOCAL AVENUE DU NINIAN

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, lors de sa séance du 9 mai dernier, avait décidé :

> de mettre à disposition le local communal « ancienne boulangerie » situé 10 avenue du Ninian à Helléan, à titre gratuit pour la vente de pains (proposés par Justine JEANPIERRE, paysanne boulangère à Ploërmel) et autres produits locaux.

Etant donné les travaux de réhabilitation prévus, cette mise à disposition était temporaire.

> d'autoriser l'occupation du domaine public, place de l'église à Helléan, à titre gratuit pour la vente de pains et autres produits locaux.

Après renseignements pris, cette mise à disposition n'est pas règlementaire.

En effet, il s'agit de vente de produits alimentaires et le local ne répond pas aux normes d'hygiène. La commune pourrait donc être tenue pour responsable.

Par ailleurs, la vente du pain est faite, hors la présence des professionnels, par des bénévoles dont on ne connaît pas les liens juridiques qui les lient, ou non.

Les bénévoles ont été encouragés à plusieurs reprises à clarifier leur situation et leurs responsabilités comme revendeurs de produits alimentaires en effectuant les formalités nécessaires.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'arrêt de la vente de pains, galettes, crêpes et autres produits locaux dans le local « ancienne boulangerie », situé 10 avenue du Ninian à Helléan, à compter du 6 novembre 2019, pour cause d'insalubrité et de l'illégalité de cette vente.

De plus, la mairie se retrouve sans interlocuteur légalement responsable en charge de la vente de pains et autres produits locaux.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE PLOERMEL

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Il y a un projet de fermeture du Centre des Fi-

nances Publiques de Ploërmel qui comporte 3 services : la Trésorerie, le service des impôts aux particuliers et le service des impôts aux entreprises.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc ... seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi des dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien par le comptable public.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, proteste contre la fermeture du Centre des Finances Publiques/Trésorerie de Ploërmel et demande le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil communautaire de Ploërmel Communauté a pris une délibération le 26/09/2019 pour poser le principe d'une conservation des tarifs 2019 des communes sur l'année 2020.

La commune n'a donc pas besoin de délibérer sur une évolution des tarifs pour 2020.

Rappel des tarifs 2019 « assainissement » à Helléan : Abonnement : 72 € et Consommation : 1.10 €/m3.

> Séance du 09/12/2019

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, Mmes : ROUXEL Magalie, THOMAS Yvonne, MM : DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, MERIAN Jérôme, RUELLAN Philippe

Absent(s) : Mme BAS Alice

CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE SALLE COMMUNALE

L'assemblée, lors du conseil municipal du 4 novembre 2019, a décidé l'arrêt de la vente de pains, galettes, crêpes et autres produits locaux dans le local « ancienne boulangerie », situé 10 avenue du Ninian à Helléan, à compter du 6 novembre 2019 car le local ne répondait pas aux normes d'hygiène et la mairie n'avait pas d'interlocuteur légalement responsable en charge de ces ventes.

Depuis le 10 novembre 2019, l'association Helléan Festif a décidé de prendre cette responsabilité.

Un projet de convention pour mise à disposition d'une salle communale a été présentée à trois membres s'occupant de la vente de produits locaux.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par vote à bulletin secret, à la majorité (5 Pour et 3 Contre) :

> de valider cette convention et de fixer une participation financière pour les frais engagés (électricité, chauffage, ...) pour la mise à disposition par la commune de Helléan à l'association Helléan Festif d'une salle communale. Cette contribution financière est fixée à 10,00 € par mois pour l'utilisation d'une salle communale chaque semaine.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin portant sur l'intégration de la commune nouvelle Forges de Lanouée en lieu et place des communes de Lanouée et Les Forges.

Approuve la modification de l'article 9 des

statuts du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin portant sur la contribution des communes.

Avec la mise en place de l'obligation scolaire dès 3 ans, l'augmentation exponentielle des participations financières aux écoles va déséquilibrer l'équilibre budgétaire du SIVU à brève échéance.

De plus, des investissements nécessaires sont à programmer au Groupe scolaire public.

Après concertation avec les maires des communes adhérentes, il y a lieu de fixer un principe qui précise que les contributions syndicales versées par les communes ont une part fixe (montant défini en 2016 par la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT) et une part variable qui doit s'adapter aux besoins de financement nouveau de l'établissement public.

En cas de besoin de financement nouveau, une part supplémentaire pourra être déterminée par le Comité Syndical pour le fonctionnement et l'investissement du Syndicat scolaire du Pays de Josselin au prorata de la participation communale fixée par la CLECT de 2016 réparti comme suit :

Communes adhérentes		%
CRUGUEL		4,44%
FORGES DE LANOUEE	Lanouée 12.79% Les Forges 2.89%	15,68 %
GUEGON		13,81%
GUILLAC		13,09%
HELLEAN		3,40%
JOSSELIN		29,61%
LA CROIX HELLEAN		9,70%
LA GREE ST LAURENT		2,81%
LANTILLAC		2,16%
ST SERVANT		5,31%
TOTAL		100

> Association Foncière de Remembrement (A.F.R.)

COMPOSITION DU BUREAU DE L'AFR

Président : DERVAL Pierre

Vice-Président : GUILLEMAUD Jean-François

Secrétaire : CAUDAL Yannick

Membres : BLANCHE Michel, CHATEL Gilles, GOUESBIER Patrick, LE ROCH Gérard, MENEZO Patrick, PICHARD Jean-Claude, THOMAS Yvonne

Membre de droit : GUILLEMAUD Maryvonne.

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Réunion du 23 mars 2019

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après présentation des documents budgétaires,

Hors de la présence de Monsieur Pierre DERVAL, Président, le Comité Syndical approuve le compte administratif de l'année 2018 qui s'élève :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en dépenses : 3 544,99 €
- en recettes : 18 673,14 €

Soit un excédent de fonctionnement de 15 128,15 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en dépenses : 0,00 €
- en recettes : 305,56 €

Soit un excédent d'investissement de 305,56 €
Et qui laisse apparaître un excédent global de 15 433,71 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Bureau approuve à l'unanimité le budget primitif de l'année 2019 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à :

- section de fonctionnement : 15 128,15 €
- section d'investissement : 3 305,56 €

TAXES DE REMEMBREMENT

Monsieur le Président rappelle qu'en 2017 et 20198, le Conseil d'Administration avait décidé de ne pas émettre de taxes.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de ne pas émettre de taxes en 2019.

ADMISSION EN NON - VALEURS

Monsieur le Président présente à l'Assemblée un état de taxes de remembrement impayées à ce jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide d'admettre en non-valeur les pièces présentées pour un montant total de 14,93 €.



> TACRISA

L'association Tacrisa maintient le cap avec la participation active des bénévoles et amis.

Un grand merci aux acteurs de manifestations ponctuelles en faveur de Tacrisa, particulièrement cette année, le geste des étudiants de l'Université de Rennes avec le concours de Hugo.

L'aide alimentaire internationale à destination des écoles au Niger se réduisant, la pérennité des cantines scolaires en zone rurale n'est plus assurée. Afin de garantir un approvisionnement en denrées de base, un nouvel organisme (Europe) doit prendre le relais. Pour ce faire, il est envisagé un regroupement des petites écoles. Deux écoles aidées par Tacrisa sont sur la liste de regroupement.

Devant cette situation, l'aide de Tacrisa devient plus qu'indispensable si l'on ne veut pas assister à la fermeture des cantines, entraînant une démotivation des parents et une déscolarisation de la jeunesse. A cours terme,



le manque d'élève pourrait conduire à la fermeture de certains établissements scolaires, d'où une marginalisation de la jeunesse rurale.

La présidente de Tacrisa rencontrera prochainement les parents des élèves et les enseignants afin de recueillir « in situ » de plus amples informations.

> Amicale des véhicules anciens du Ninian (AVAN)

En route pour les 20 ans !

Nous avons commencé l'année 2019, comme à l'accoutumée, par notre assemblée générale le dimanche 13 janvier et nous avons établi notre calendrier de sortie.

Notre première sortie dite de dégommage qui a eu lieu sur les routes du pays de BROCELIANDE, le 07 avril, avec la visite commentée de ce qui reste du camp d'aviation de POINT CLOS puis certains d'entre nous ont participé à la septième édition du tour du MENE le 28/04/2019.

Le 30 juin nous avons effectué notre sortie annuelle dans le pays de JOSSELIN avec une exposition de nos véhicules le matin avant le départ dans le pré communal.

Le 07 juillet nous étions sollicités par le comité des fêtes de SAINT SAMSON - ROHAN et ensuite le dimanche 04 août comme d'habitude par l'école Saint Louis de la CHEZE pour la huitième année consécutive, le 15 août nous étions à la fête des battages de PLUMIEUX, pour la quatrième année consécutive.



Le dimanche 1^{er} septembre nous étions à PLUMAUGAT pour venir en aide à une association qui récolte des fonds pour venir en aide à CLEOPHEE victime d'une maladie, ensuite nous étions co-organisateur avec le club de SERENT pour la journée du patrimoine le 22 septembre qui se déroulait à MONTERTELOT, le samedi 28 septembre nous étions sollicités par les véhicules militaires de notre association pour le 75^{ème} anniversaire de la libération du camp d'aviation de GAEL - CONCORET.

Nous avons terminé l'année 2019 par une balade en pays de GUER, le 15 décembre, au profit d'ETHAN un petit garçon victime d'une maladie rare,

En 2020, notre sortie dégommage aura lieu le dimanche 05 avril, sur le pays de BROCELIANDE puis nous participerons également à la huitième édition du TOUR DU MENE et

notre sortie annuelle aura lieu le 28 juin avec exposition le matin, au pré communal à Helléan. Nous organiserons également notre sortie du patrimoine le 20 septembre puis nous prendrons la direction de nos 20 ans d'existence à la fin de l'année 2020.

> Les berges du Ninian

180 !

Vous étiez 180 à nous faire l'amitié et le plaisir de venir partager notre traditionnel Jambon Grillé, le dimanche 18 août dernier.

Le temps s'étant mis au beau, le repas se déroula dans une atmosphère plus que sympathique. Merci à vous tous de votre présence et des remerciements très chaleureux à tous les bénévoles sans lesquels il serait impossible d'organiser ce moment de convivialité.

> L'arbre d'Us

L'arbre d'Us est un groupe de conversation et non un cours Anglais - Français) qui rassemble Anglais et Français dans une ambiance très amicale.

Nous nous réunissons tous les mercredis à la Mairie de Helléan de 10h à 12h avec une pause-café.

Nous discutons de sujets divers, par exemple : articles de presse, voyages, vacances, recettes culinaires, le mode de vie à la française etc.

Nous nous aidons les uns les autres pour la syntaxe et la prononciation. Nous avons plusieurs groupes de différents niveaux. Tout le monde participe avec beaucoup d'humour !

Chaque année, nous organisons deux soirées : une en hiver et une en été ainsi qu'un événement culturel ou une visite de jardin.

La soirée de Janvier se déroule dans la salle Tihel à Helléan avec musique, repas et danse.

La soirée de Juin a lieu à la salle du Pré Communal, au programme : rôti de porc, musique et danse.

Nous sommes très heureux car l'association est très populaire.



L'argent récolté à l'occasion de notre Jambon Grillé qui les années passées a servi à remplacer toutes les illuminations de Noël, permis de participer à l'achat des jeux pour enfants à côté de la salle Tihel et devant l'école ainsi qu'à l'achat de l'équipement (cage de foot et panier de basket) au pré communal, servira cette année, à l'achat d'un grand barbecue qui sera installé à proximité de la salle Tihel, complétant ainsi les équipements culinaires mises à disposition des utilisateurs de cette salle, sans oublier bien sûr une large participation au repas de nos aînés.

> Rassemblement combis VW

Le 1^{er} festival de « Combi Volkswagen » s'est déroulé le samedi 22 juin 2019 à Helléan. Des amoureux de cette mythique marque se sont retrouvés au pré communal pour faire partager leur passion au plus grand nombre.

Ce rassemblement est organisé par DB Events (Donna Breen).

Shaun et Donna, propriétaire d'un combi depuis 5 ans, ont eu l'idée avec Connor, d'organiser cette fête où une cinquantaine de combis, coccinelles étaient exposés.

De nombreux exposants étaient également présents et la journée a été rythmée par plusieurs groupes de musique.

Donna vous donne rendez-vous le 11 et 12 juillet 2020 au pré communal pour le 2^e rassemblement !



> Helléan festif

Nous sommes plus de 100 bénévoles, dont environ la moitié d'adhérents. Créé en 2013 pour lancer le festival « Le sonneur est dans l'pré », Helléan Festif a pour objet « l'animation culturelle et sociale ». Ainsi, nous organisons également le vide grenier, la soirée jeux de société et, depuis peu, la vente hebdomadaire de produits locaux.

Pour tout cela, nous nous organisons en équipes de plus en plus autonomes, pour que chacun puisse au mieux utiliser ses compétences, s'investir, innover. Et bien sûr se faire plaisir !

Nous sommes soutenus par les artisans et commerçants du pays, par les communes d'Helléan (c'est évident, mais c'est bien de le rappeler !), de Josselin, de Malestroit, par Ploërmel Communauté, par le département du Morbihan, et par notre député Paul Molac. Et aussi par le Pont du Rock et le Festi'Val de l'Oust avec qui la solidarité et l'entraide s'affirme un peu plus chaque année.

RAPPEL 2019

- Le « Rock & vide grenier » confirme sa progression (plus d'exposants, plus de métrages et beaucoup plus de public : 1114 entrées payantes. La formule a visiblement trouvé son public : avec des jeux pour les enfants, beaucoup d'exposants, des BD, des vinyles, et 2 groupes de musique, LanvaoBreizik et Les Borderlines. Bref, une bien belle après-midi !!

- le festival « Le Sonneur est dans l'pré » a connu en 2019 sa plus belle édition : 1560 entrées payantes, une sono encore améliorée, une soirée prolongée sans incident jusqu'à 3h du matin, une programmation particulièrement attractive, un site encore mieux éclairé et décoré. Le festival s'améliore d'année en année, grâce à l'investissement des bénévoles. 2020 sera donc encore plus beau !! On parie ?

A la suite des débats citoyens du printemps 2019, des bénévoles (au sein d'Helléan Festif) veulent relancer le commerce local : permettre d'acheter à Helléan des produits de qualité proposés par des fournisseurs locaux, en recréant du lien social.

Depuis mai 2019, chaque mardi de 16h30 à 18h30 dans une salle communale à la mairie, ils assurent une vente pour le compte de producteurs : la Ferme aux Pains (Ploërmel), Ker Nilou (Helléan), Tisanerie de la Mysmolie (Buléon), Miels Ruchers de Bretagne (Guégon).



Les producteurs qui souhaitent s'y joindre sont les bienvenus. Contacter Florence Bocardé (02 97 93 52 28).

CONTACT :

Helléan Festif, mairie, rue Tihel, 56120 Helléan
 hellean.festif@gmail.com, www.helleanfestif.fr,
 facebook «le sonneur est dans l'pré», instagram
 «lesonneurestdanslpre»

PROCHAINES DATES EN 2020

- **Vendredi 7 février** : assemblée générale, mairie d'Helléan
- **Samedi 14 mars** : repas des bénévoles, Guillac, salle des côteaux
- **Au printemps**, peut-être une journée jeux
- **Dimanche 14 juin** : « Rock et vide grenier » au pré communal (résa 06 44 12 07 47)
- **Samedi 19 septembre** : festival « Le Sonneur est dans l'pré », pré communal
- **Chaque mardi, de 16h30 à 18h30**, salle communales à la mairie : pains bio variés (la ferme aux pains), galettes (Ker Nilou), miel et tisanes bio, et bientôt d'autres produits.

> Association des anciens combattants d'Afrique du Nord (AFN)

Suite à la réunion du 12 décembre 2019, le bureau se compose de :

Monsieur Jean BILLY, Président

Monsieur André TANCRAÏ, Vice-Président

Monsieur Pierre DERVAL, Trésorier

Madame Bernadette LE ROCH, Secrétaire

> Fête des voisins

LA VILLE JAGU :

Cette année, Valérie nous a fait le plaisir et la gentillesse d'organiser, secondée par Nolwenn, notre traditionnelle fête des voisins qui s'est déroulée le samedi 7 septembre dernier.

Dans le très joli cadre de son jardin, elle nous avait préparé un délicieux petit salé aux lentilles, précédé d'un magnifique apéritif, qui furent fort appréciés par tous les voisins présents à cette occasion.

Un très grand merci à nos deux organisatrices et à l'année prochaine.

PENLAN :

Nous avons passé une très bonne journée avec une soixantaine de convives le midi et le soir. Dans l'après-midi, les amateurs de palets ont pu disputer de nombreuses parties.

Rendez-vous fin août 2020 pour la prochaine fête !

BAS DU BOURG :

Une 1^{ère} fête organisée par Josiane et Thomas, rue des Noës Havards.

Une vingtaine de personnes ont partagé ce moment de convivialité autour d'un très bon repas.

A renouveler !

> **Nouveauté : organisation d'un pique-nique géant en 2020**

La municipalité souhaite proposer une animation pour rassembler, partager, faire connaissance... :

un pique-nique géant au pré communal.

Le principe : Chacun apporte son pique-nique !

La date du samedi 4 juillet ou dimanche 5 juillet 2020 est retenue pour cette grande journée festive.

Les associations communales seront conviées, en début d'année 2020, à une réunion afin d'échanger sur l'organisation de ce nouveau projet.

> **Repas de l'amitié le dimanche 1^{er} décembre 2019**

Le repas annuel consacré aux aînés mais aussi aux plus jeunes s'est déroulé dimanche 1^{er} décembre dans une ambiance conviviale et festive.

70 convives ont répondu à l'invitation de la municipalité. Cette année, des plus jeunes ont voulu se joindre à nous, favorisant ainsi le lien social.

Les doyennes et doyens, Félix Lucas, 94 ans absent, Germaine Chérel, 92 ans, Céline LOC'H, 91 ans et Claude Mahodaux, 89 ans, ont été mis à l'honneur avant le partage d'un excellent repas.

Au cours de cette journée pleine d'échanges, chants et danses ont rythmé la journée.

Merci à l'association Les Berges du Ninian qui participe à l'organisation de ce repas, sous forme de don.

> **Concerts à Helléan**

Cette année, deux concerts ont résonné dans l'église Saint Samson.

Le 20 janvier dernier, la chorale « Quai de l'Oust » nous a divertis avec leurs chants marins.

A la mi-novembre 2019, la chorale « Les Airs Mêlés » nous a proposé un cocktail de concerts professionnels et amateurs, dans un climat propice à la rencontre et à la convivialité.

Le public nombreux a vivement apprécié ces soirées qui ont fait découvrir les richesses et la diversité du chant choral dans notre église où l'acoustique est idéale pour un son de qualité.

> **Cérémonie de citoyenneté**

Jeudi 18 décembre 2019, à la sous-préfecture/mairie de Pontivy, 39 résidents de l'arrondissement de Pontivy ont reçu des mains du sous-préfet, Patrick Vautier, et en présence des élus des communes, les documents qui officialisent leur entrée dans la nationalité française.

Lors de cette cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française, Sandra BOCANDÉ épouse LEGENDRE, Helléanaise, a retracé son parcours et a exprimé sa joie de devenir Française.

> **Après-midi récréatives**

Ces moments d'échange se déroulent le jeudi après-midi, les semaines impaires, entre 14h30 et 17h00, à la salle Tihel et à la bibliothèque.

Chaque participant apporte jeux de société, scrabble, cartes... La gaieté et la joie sont au rendez-vous !

Ouvert à tous.

Prochain rendez-vous le jeudi 16 janvier 2020.

> **Nouveauté : site internet pour la commune de Helléan**

Lancement du site internet de la commune de Helléan.

Vous y trouverez des informations sur la vie de la commune, accessibles dans différentes rubriques : vie municipale ; vie locale ; événements ; bouger, sortir.

En 1^{ère} page d'accueil, vous y découvrirez les événements à venir.

Un grand merci à Elouan Sanchez, étudiant en marketing qui a animé les réunions de la commission composée de



Jérôme Mérian, Jean-Jacques Maley, Alain Rault, Claude Le Tarnec et Stéphanie Puig.

Tous se sont vivement impliqués dans ce projet et ont planché longuement pour l'élaboration de ce site internet.

A découvrir et à consulter sur www.hellean.com
Nous vous souhaitons une excellente navigation !



> **La bibliothèque**

GRATUIT POUR LES HABITANTS DE HELLÉAN.

La médiathèque de Helléan fait partie du réseau de la médiathèque départementale du Morbihan (MDM) et dépend de son antenne de Caro.

VOUS NE TROUVEZ PAS UN TITRE DANS NOS RAYONS ?

Adressez-vous auprès des bénévoles qui transmettront votre demande à la MDM.

Si l'ouvrage est disponible, il nous sera déposé à l'occasion d'une navette (passage tous les 15 jours à Helléan), nous le mettrons de côté pour vous, et vous prévenons de son arrivée.

Vous pouvez consulter le catalogue sur le site <https://mediatheque.morbihan.fr>

OUVERTURE :

Le jeudi de 14h30 à 16h00 et le samedi de 10h30 à 11h30.

LES BÉNÉVOLES :

Christiane RAULT, Nadine MASSOT, Chantal LE FLOCH, Edith MARIVIN vous accueillent avec leur disponibilité.



> Regroupement pédagogique intercommunal

HELLÉAN - LA CROIX-HELLÉAN - LA GRÉE SAINT LAURENT

L'organisation pédagogique

Direction du RPI : Marina BOURHIS

Enseignantes : Marina BOURHIS, Flavie FICHET, Claudie QUELLEUC, Isabelle LE NET, Fabienne QUELARD et Samantha PICAUD

Enseignante ASH : Delphine ROSELIER

ASEM : Karine DENUAULT, Magdalena MESLE OGOREK

AVS : Melissa BARBE, Adeline GOMES RODRIGUES

Personnel du RPI (cantine, garderie, entretien) : Colette VOISIN, Floriane CHASLES, Edith CHARLOTIN

LA REPARTITION DES CLASSES

TPS-PS, MS-GS et GS-CP à l'école Sainte Anne de La Croix-Helléan.

CE1-CE2 et CM1-CM2 à l'école Saint Samson d'Helléan.



TPS-PS-MS

Enseignantes : Marina BOURHIS et Flavie FICHET
ASEM : Karine DENUAULT

L'organisation du RPI

LES HORAIRES

8h45-12h00 / 13h30-16h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

LA GARDERIE DU RPI

7h00-8h30 / 16h45-19h

Sur le site de La Croix-Helléan avec un système de navette entre les écoles.

LA CANTINE

Un service de restauration est proposé sur les 2 sites. Les enfants déjeunent dans les salles municipales.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire permet aux enfants des trois communes d'être déposés dans les écoles. Les renseignements sont à prendre à la mairie de La Croix-Helléan.



GS-CP

Enseignante : Claudie QUELLEUC et Isabelle LE NET
ASEM : Magdalena MESLE OGOREK



CE1-CE2

Enseignante : Fabienne QUELARD



CM1-CM2

Enseignante : Samantha PICAUD

ACTUALITÉS SUR LE RPI... ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

LES PROJETS DE L'ANNEE 2019-2020

« Grandissons en musique » est le thème retenu cette année scolaire par l'équipe enseignante du RPI.

L'année 2019-2020 sera riche en projets :

- pédagogiques : différenciation et accueil de tous, enrichissement du climat scolaire...
- culturels : comédie musicale, exposition d'arts, spectacle d'opéra, création d'un dessin animé, projet radio...
- sportifs : escrime, gym, karaté, kayak, poney...

Le vendredi 6 décembre, les élèves du RPI ont interprété une comédie musicale intitulée « Dans les coulisses du Mogador »

Au printemps, les élèves du RPI présenteront toutes leurs productions autour des arts lors de l'exposition « Trans'Arts », fête du RPI, le samedi 13 juin 2020 à Helléan

Du 2 au 7 avril, les élèves du RPI seront acteurs d'un spectacle d'opéra, en collaboration avec les élèves des écoles du réseau de Josselin ainsi que les professeurs de l'école de musique « Forum »

Les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 partiront du 25 et 26 juin en séjour pédagogique au Puy du Fou.

Une sortie scolaire en lien avec la thématique de l'eau sera proposée aux élèves de maternelles et CP au 3^e trimestre.

Les autres activités proposées au cours de l'année sur le RPI :

- des séances de musique pour tous, deux fois par mois tout au long de l'année avec l'école de musique « Forum »
- des séances de piscine pour les élèves de la GS au CE2 au 1^{er} trimestre
- des séances de kayak pour les élèves de CM1-CM2 au 3^e trimestre
- des séances de poney pour les élèves de maternelle au 3^e trimestre
- les « mamies-lecture » une fois par semaine pour les élèves de maternelle
- des emprunts de livres à la bibliothèque municipale pour tous les élèves du RPI
- des rencontres avec les enfants des écoles du réseau de Josselin : journées sport
- la traditionnelle sortie vélo « Voie verte » au cours de laquelle se retrouvent parents, en-

fants, personnel et enseignantes le temps d'une journée

- une sortie cinéma

LES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2019-2020 SUR LE RPI

- **Samedi 26 octobre 2019 :** vente de chrysanthèmes par l'APEL
- **Jeudi 5 décembre 2019 :** vente de terrines organisées par l'APEL
- **Vendredi 6 décembre 2019 :** comédie musicale par les élèves du RPI
- **Samedi 7 décembre 2019 :** vente de sapins de Noël par l'APEL
- **Samedi 7 mars 2020 :** Bœuf Bourguignon à La Croix-Helléan par l'APEL
- **Jeudi 19 mars 2020 :** Carnaval des enfants du RPI
- **Vendredi 27 mars 2020 :** Portes ouvertes des écoles du RPI
- **Samedi 13 juin 2020 :** Fête du RPI - Exposition « Trans'Arts » à Helléan
- **Dimanche 28 juin 2020 :** Kermesse du RPI à La Croix-Helléan par l'OGEC

Comme chaque année, nous reconduisons notre collecte de vieux papiers (journaux, annuaires, publicité...). N'hésitez pas à les déposer dans les conteneurs, prévus à cet effet, sous le préau soit de l'école Sainte Anne à La Croix-Helléan soit de l'école Saint Samson à Helléan. Les paquets doivent impérativement être triés et ficelés pour en faciliter le transport.

QUELQUES MOMENTS FORTS DE L'ANNEE 2018-2019 SUR LE RPI ...

- Exposition d'arts Trans'Arts « L'Eau »
- Commémoration du 11 novembre
- Sensibilisation à l'eau par l'intervention du Grand Bassin de l'Oust
- Soirée Bœuf Bourguignon par l'Apel
- Arbre de Noël « Tous dans le même bateau »
- Le carnaval du RPI
- Fest Deiz
- Séances de kayak pour les CM
- Atelier jardinage e partenariat avec la commune de La Croix Helléan pour les maternelles
- Poney pour les maternelles
- A la bibliothèque de Helléan et Mamies Lectures à La Croix Helléan

Les écoles

- Séjour en Savoie pour les CE-CM
- Sortie scolaire à l'Océarium du Croisic, barque sur la Brière, ... pour les maternelles - CP
- Jeu en bois fabriqué par Monsieur Jean-Claude PICHARD de Helléan et offert par la municipalité à l'école de Helléan. Un grand merci !!

> Groupe scolaire Suzanne Bourquin

L'école publique élémentaire commence cette nouvelle année scolaire avec une organisation permettant de répondre au mieux aux besoins de chaque élève.

Ainsi, l'école élémentaire bénéficie cette année encore du dédoublement des CP mais aussi désormais des CE1 ! Il y a ainsi 4 classes de CP et CE1 à 12 élèves.

Le poste d'un maître surnuméraire est conservé.

L'année 2018- 2019 aura été riche en émotions avec notamment le projet cirque et le spectacle sous chapiteau en mai 2019.

Cette année s'annonce aussi propice aux découvertes : Cinécole, correspondances scolaires des CP et CE1, natation du CP au CM1, équitation pour les CP -CE1, défi sciences pour les CE1 et CM2 ...etc

A cela s'ajoutent les spectacles et les activités proposés par Ploërmel Communauté : course



A.E.P.

Le permis de construire enfin obtenu, les travaux de rénovation de 1er étage de l'école Saint Samson de Helléan et de ses abords ont commencé. Des ouvertures et fenêtres en passant par l'électricité, l'isolation (phonique et thermique), les sols, murs, plafonds et toilettes, tout sera tout beau, tout neuf. Et c'est à la rentrée scolaire 2020 que nos enfants pourront utiliser ce nouvel espace.

d'orientation pour les CM, karaté pour les CE et escrime pour les CP.

Les CM partiront aussi en fin d'année en voyage scolaire.

Un projet musique sur le thème de l'opéra, mené sur 2 ans avec l'association Forum, prendra forme cette année avec un spectacle de conte musical en avril 2019.

Les Amicales Laïques très dynamiques, financent la majorité des projets.

Enfin, plusieurs ateliers sont proposés aux enfants par le syndicat scolaire (en partenariat avec Ploërmel Communauté) sur le temps du midi : des petits bricolages, temps calme, lecture en autonomie, des jeux, des activités sportives, des ateliers d'expérimentation scientifique, un temps de relaxation et des ateliers de modelage.

Une belle année scolaire en perspective !

ECOLE ELÉMENTAIRE SUZANNE BOURQUIN

Directrice : M^{me} Patricia BIOJOUT

Coordonnées de l'école

14 rue des saulniers

56120 JOSSELIN

Tél. : 02.97.22.23.33

<http://ecolepubliqjosselin.toutemonecole.fr>

ECOLE MATERNELLE SUZANNE BOURQUIN

Directrice : M^{me} Rozenn BAUTHAMY

Coordonnées de l'école

14 rue des Saulniers

56120 JOSSELIN

Tél. : 02.97.22.31.05

<http://maternellebourquin.toutemonecole.fr>



Arbre d'Us Repas - Janvier 2019



Arbre de Noël RPI - Décembre 2018



Exposition Voitures Anciennes - Mai 2019



Berges du Ninian Jambon Grillé 18 août 2019



Bénévoles dépôt pains et produits locaux



Boîte à livres réalisée par Pascal



Atelier Bricolages Bibliothèque - 14 décembre 2019



Festival Le Sonneur est dans l'pré le 21 septembre 2019



Festival Le Sonneur est dans l'pré le 21 septembre 2019



Cantine - Décembre 2019



Cérémonie Voeux - 27 Janvier 2019



Concert Chorales Les Airs Mêlés - 12 Novembre 2019 Helléan



Festival VW - 22 Juin 2019



Fête Village Penlan - Août 2019



Fête des voisins Bas du Bourg



Fouée St Jean - 8 Juin 2019



Groupe Scolaire Suzanne Bourquin



Groupe Scolaire Suzanne Bourquin



Les après midis récréatifs



Galette Rois Aînés et Ecole Helléan

© Richard Moriusier



Jeunes Helléanais Dispositif Argent de poche - été 2019

Cérémonie de citoyenneté - Sous-Préfecture de Pontivy le 18 décembre 2019
Patrick Vautier, Sous-Préfet, Sandra Legendre et Maryvonne Guillemaud



Mamies lecture RPI



Médaille d'Honneur du Travail Raymonde Gouesbier 27 Janvier 2019



Remise Jeu en bois réalisé par Jean-Claude Pichard avec élèves de l'école de Helléan



Repas Amitié 1er décembre 2019



Séjour neige CE CM RPI



Sortie scolaire maternelles CP RPI



Tacrissa Couscous 28 juillet 2019

> Mairie

Rue de Tihel - 56120 HELLEAN

Tél. : 02.97.93.52.78

Fax : 02.97.93.64.87

Mail : mairiehellean@wanadoo.fr

Site internet : www.hellean.com

OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi	8h45 - 13h00	13h30 - 18h00
Mardi	FERMÉ AU PUBLIC	
Mercredi	FERMÉ	
Jeudi	8h45 - 13h00	13h30 - 18h00
Vendredi	FERMÉ AU PUBLIC	
Samedi	8h30 - 12h00	

Permanence du Maire : le lundi de 11h00 à 12h00. Le jeudi et le samedi sur rendez-vous.

> Terrains constructibles

Il reste 3 terrains communaux viabilisés à vendre : parcelles ZC n°409 (888 m²), n°410 (644 m²) et n°411 (557 m²), situées bourg de Helléan. Possibilité d'acheter les lots groupés.

Renseignements en mairie de Helléan

Le prix de vente est fixé à 9 € TTC le m².

D'autre part, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PAYS DE PLOERMEL - COEUR DE BRETAGNE est officiellement entré en vigueur le 11 avril 2019 : un projet de territoire pour les prochaines années (2015-2035).

Afin de mettre en application les orientations décidées dans ce schéma, le document d'urbanisme (carte communale) de la commune de Helléan devra être révisé (début de la démarche en 2020).

Des terrains constructibles deviendront inconstructibles du fait de cette révision.

> N° urgences

- SAMU : 15
 - POMPIERS : 18
 - GENDARMERIE de JOSSELIN : 02.97.22.20.26
 - Centre Opérationnel de Gendarmerie à VANNES : 17
 - Gendarmerie de JOSSELIN : 02.97.22.20.26
- Horaires d'ouverture au public : Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h - Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

- Gendarmerie de ROHAN :
02.97.51.50.11 - Fax : 02.97.51.55.16
Horaires d'ouverture au public : Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h - Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.
- Gendarmerie de ST JEAN BREVELAY :
Tél : 02.97.60.30.02 - Fax : 02.97.60.44.30
Horaires d'ouverture au public : lundi et mercredi de 14h à 18h - Le samedi de 8h à 12h.

Également, possibilité pour les administrés de communiquer par courriel : cob.josselin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SÉNATRICE : Madame Muriel Jourda

Mail : m.jourda@senat.fr

Tél. : 02 97 86 08 32

SÉNATEUR : Monsieur Joël LABBÉ

Mail : bureau.j.labbe@senat.fr

Tél. : 02 97 48 42 54

SÉNATEUR : Monsieur Jacques LE NAY

Mail : j.le-nay@senat.fr

Tél. : 02 97 11 61 20

DÉPUTÉ : Paul Molac

4^e circonscription du Morbihan Ploërmel

Permanence : 26 Place de la Mairie, 56800 Ploërmel ;

Tél : 02.97.70.61.72- Fax : 02.97.70.61.78

Courriel : pmolac@assemblée-nationale.fr

Bureau Assemblée nationale : 126 rue de l'Université,

75355 Paris 07 SP. Tél : 01.40.63.71.61

A Ploërmel sur rendez-vous le lundi après-midi et le vendredi matin.

Ses collaborateurs en semaine de 9h à 12h et de 14h à 17h.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

M. Michel PICHARD : michel.pichard@wanadoo.fr

M^{me} Martine GUILLAS : martine.guillas@wanadoo.fr

CONTACT PRESSE

Ouest-France

Site internet : www.infocale.fr

Richard MORIUSER

Correspondant

moriuser.richard@orange.fr

06 66 66 31 60

Le Ploërmelais

35 rue de la gare

56800 PLOËRMEL

Tél. : 02.97.93.68.51

Les Infos

13 place de l'union
56800 PLOËRMEL
Tél : 02.97.74.19.79

> **Administration en ligne**

LE 3939 « ALLÔ SERVICE PUBLIC »

Obtenir une première réponse en moins de trois minutes à toutes vos questions administratives : la consommation, la santé, l'environnement, le logement, l'emploi, la justice, le travail...

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

SERVICE - PUBLIC.FR

Le portail de l'administration « service-public.fr » est le point d'accès privilégié à l'information administrative publique. Cela permet de simplifier la vie quotidienne des usagers dans leurs relations avec l'administration et de contribuer à rendre l'administration plus transparente et plus conviviale.

TOUS LES SERVICES EN LIGNE SUR
administration24h24.gouv.fr

> **Annuaire des services communautaires**

SIÈGE COMMUNAUTAIRE

Place de la Mairie 56800 PLOËRMEL
Mail contact@ploermelcommunaute.bzh / Tél. 02 97 73 20 73

SITES DE PROXIMITÉ

JOSSSELIN 02 97 22 24 90 ; LA TRINITÉ-PORHOËT 02 97 93 93 69 ; MAURON 02 97 22 91 62

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

26 rue du Général Leclerc 56800 PLOËRMEL
Mail : cias@ploermelcommunaute.bzh / Tél. 02 97 73 20 75

TOURISME

21 rue Olivier de Clisson 56120 JOSSSELIN
Mail contact@broceliande-vacances.com Tél. 02 97 22 36 43

CULTURE

3 avenue de Guibourg 56800 PLOËRMEL
Mail : poleculture@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 74 08 21

SPORTS

Rue Pierre de Coubertin 56800 PLOËRMEL
Mail poledessports@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 74 05 10

TECHNIQUE & ENVIRONNEMENT : SIÈGE COMMUNAUTAIRE

Mails spanc@ploermelcommunaute.bzh
servicestechiques@ploermelcommunaute.bzh
prevention_dechets@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 73 20 96

AMÉNAGEMENT & HABITAT : SIÈGE COMMUNAUTAIRE

Mail : habitat@ploermelcommunaute.bzh ; ads@ploermelcommunaute.bzh / Tél. 02 97 73 20 97

TRANSPORT SCOLAIRE & MOBILITÉ :

3 rue des remparts 56120 JOSSSELIN
Mail : transportscolaire@ploermelcommunaute.bzh / Tél. 02 97 22 24 90

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : SIÈGE COMMUNAUTAIRE

Mail : dvpteconomique@ploermelcommunaute.bzh / Tél. 02 97 73 20 73

ACCUEIL DE LOISIRS

JOSSSELIN 02 97 22 24 56
LA TRINITÉ-PORHOËT 02 97 93 91 90
MAURON 02 97 22 99 39
PLOËRMEL 02 97 93 68 13

RIPAME - RELAIS INTERCOMMUNAUX PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS

JOSSSELIN 02 97 22 30 40
LA TRINITÉ-PORHOËT 02 97 93 99 38
MAURON 02 97 22 99 44
PLOËRMEL 02 97 73 57 95

MULTI-ACCUEIL

PLOËRMEL 02 97 93 63 80

VOUS SOUHAITEZ

- Un accompagnement dans vos démarches administratives : carte grise, permis de conduire, déclaration d'impôts...
- Faire votre demande de retraite
- Demander votre prime d'activité et la mettre à jour
- Renouveler vos droits à la CMU
- Vous inscrire à Pôle Emploi, consulter les offres et refaire votre CV ?

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS

- Vous avez quitté l'école et vous ne savez pas vers quel organisme vous diriger ?

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
ploermelcommunaute.bzh

> **Planning 2020**

À Helléan, les semaines paires, le lundi matin, de 9h15 à 10h45 salle de la mairie.

Permanences			
	JOURS	SEMAINES PAIRES	SEMAINES IMPAIRES
LUNDI	9h15 - 10h45	HÉLLÉAN Mairie	MOHON Place de la Mairie
	11h00 - 12h15	CRUGUEL Mairie	MÉNÉAC Mairie
	14h00 - 16h45	Fermé	
MARDI	9h15 - 12h15	BRIGNAC Mairie	VAL D'OUST Place de la Mairie
	14h00 - 15h15	ÉVRIGUET Mairie	GUÉGON Place de l'Église
	15h30 - 16h45	S ^T BRIEUC DE MAURON Place de l'École	LA CROIX HÉLLÉAN Mairie
MERCREDI	9h15 - 10h45	MONTERTELOT Mairie	LA GRÉE ST LAURENT Mairie
	11h00 - 12h15		GUILLAC Face à la Mairie
	14h00 - 16h45	MONTERREIN - PLOËRMEL Mairie	S ^T SERVANT SUR OUST Mairie
JEUDI	9h15 - 12h15	LOYAT Mairie	GOURHEL Salle des fêtes
	14h00 - 15h15	FORGES DE LANOUÉE Place de l'Église des Forges	CAMPÉNEAC Place de la Mairie
	15h30 - 16h45	LANTILLAC Mairie	TRÉHORENTEUC Mairie
VENDREDI	9h15 - 10h45	GUILLIERS Place de l'Église	S ^T LÉRY Mairie
	11h00 - 12h15		CONCORET Mairie
	14h00 - 15h15	S ^T MALO DES 3 FONTAINES Mairie	NÉANT SUR YVEL Médiathèque
	15h30 - 16h45	TAUPONT Mairie	

+ D'INFO
ploermelcommunaute.bzh
Tél. 06 31 24 37 89

Pas besoin de se déplacer, ICI PLO.COM vient jusqu'à vous!

> **Permanences au centre social « le rocher bleu » à Josselin**

CCAS JOSSSELIN :
02.97.73.94.20. Ouvert le Mardi: 9h à 12h - 14h à 17h, le Mercredi: 14h à 17h et le Vendredi: 9h à 12h - 14h30 à 17h. ccas@josselin.com

ASSISTANTS SOCIAUX DU CANTON :

Centre Médico-Social Ploërmel : 02.97.73.22.00.
Josselin et nord du canton (Mme LEPRETRE)

RELAIS GÉRONTOLOGIQUE :

lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30. Contact au 02.97.93.66.00

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE :

ADMR Josselin : 02.97.73.94.23
ou 02.97.22.31.22

Livraison en matinée du lundi au vendredi

(possibilité pour le week-end et les jours fériés) ; menus variés au choix ; livraison assurée par un véhicule frigorifique en barquettes filmées (liaison froide).



L'Espace Autonomie

Une réponse de proximité

L'Espace Autonomie est composé d'une équipe sur laquelle les seniors et leurs proches peuvent s'appuyer.

Chaque personne âgée doit pouvoir être prise en charge de manière globale dans le respect de ses différences, de son histoire, de son parcours de vie.

Nos professionnels vous accompagneront à chaque étape du parcours.

Courant 2019, l'Espace Autonomie accueillera également les personnes en situation de handicap pour un premier niveau d'information.

SERVICE GRATUIT

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

- > Informer et conseiller les seniors et leurs proches sur:
 - le maintien à domicile;
 - les structures d'accueil pour personnes âgées;
 - l'accès aux droits (aides financières, humaines, techniques...).
- > Évaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées.
- > Organiser un suivi soutenu pour les personnes confrontées à une situation complexe en termes de santé, d'autonomie, de situation sociale...
- > Mettre en place des actions d'information et de prévention à destination des seniors, des personnes en situation de handicap, et leurs proches: santé, lutte contre l'isolement...



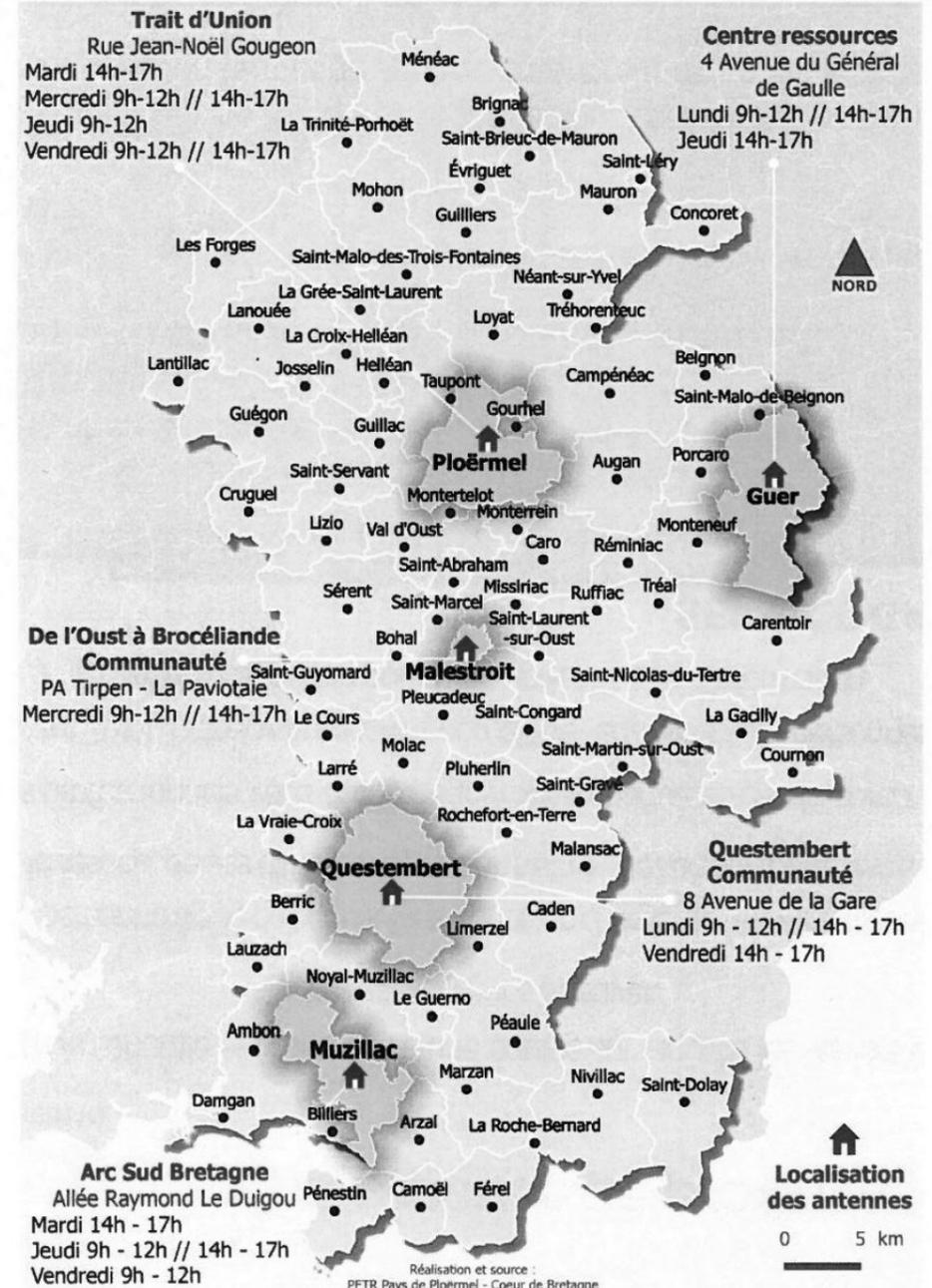
RENSEIGNEMENTS

Au 02.30.06.05.60.

Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H

Fermé le mardi matin. Antennes sur RDV

contact@eaem.bzh



VISITE A DOMICILE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

> La mission locale

16-25 ANS

Osez la Mission Locale & Boostez votre Avenir

Vous êtes motivé et souhaitez devenir acteur de votre vie ?
Votre solution, c'est aussi l'affaire de la Mission Locale !

Rencontrez un conseiller près de chez vous

Une équipe de 13 professionnels vous accueillent avec bienveillance et détermination à Ploërmel ou sur les lieux de permanence : Guer, Josselin, la Trinité-Porhoët, Malestroit, Mauron, Ménéac et Sérent.

Nous vous proposons de saisir un jeu de clés adapté pour ouvrir les portes de votre avenir.

Avec près de 40 ans d'expérience,

La Mission Locale du Pays de Ploërmel veille sur les jeunes confrontés aux réalités d'un territoire en constante évolution.

MOBILITE
SANTÉ
AUTONOMIE
CONFIANCE
QUALIFICATION
FORMATION
LOGEMENT

Pour atteindre ces objectifs, différents outils d'accompagnement sont proposés aux jeunes comme :

- Le parcours personnalisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA),
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- Le Parrainage,
- La Start'Apprentissage avec les CFA,
- L'opération Agir et Booster son quotidien,
- L'utilisation des outils numériques,
- La Garantie Jeunes.



La Garantie Jeunes

Prendre le temps de concrétiser son projet et se lancer dans la vie active !



Zoé
18 ans



« Je ne voulais pas rester à ne rien faire »

Déscolarisée et confrontée à des problèmes personnels, je suis venue à la Mission Locale, car je ne voulais pas rester à ne rien faire.

Confirmer mon projet professionnel

J'y ai rencontré ma conseillère qui m'a aidée à aller mieux. Elle m'a permis de confirmer mon projet professionnel dans la vente directe. J'ai beaucoup changé, j'ai senti que j'évoluais et que je prenais confiance en moi. Puis, on m'a proposé de suivre la Prépa-projet pour ensuite me positionner sur la Garantie Jeunes.

« J'ai rencontré des personnes très bien »

Ce collectif de quatre semaines m'a donné l'occasion d'apprendre beaucoup de choses comme la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation. Nous avons également eu la possibilité de participer à des ateliers de sophrologie et de rencontrer des employeurs et des partenaires.

Reconstruction et confiance en soi

Pour des jeunes qui sont vraiment perdus et qui veulent faire quelque chose, la Mission Locale leur donne la possibilité de se reconstruire et trouver la confiance en soi.

La Garantie Jeunes permet d'accompagner les jeunes en situation de précarité sociale et financière vers l'autonomie par l'emploi au travers d'une démarche personnalisée et d'une garantie de ressources.

Depuis 2015, 221 jeunes en ont bénéficié.

D'une durée d'un an, la Garantie Jeunes contractualise un engagement réciproque entre la Mission Locale et le jeune dont l'éligibilité a été vérifiée en fonction de critères spécifiques.

Le parcours se caractérise par :

- Des ateliers aux thématiques variées pour une durée allant de 4 à 6 semaines ;
- Un accompagnement personnalisé et individualisé ;
- Une aide mensuelle de 490 € pour sécuriser le parcours sous réserve du respect de l'engagement.

Cet accompagnement sur mesure est pour eux l'occasion de définir leur parcours professionnel.

Pour contacter la Mission Locale du Pays de Ploërmel

Tel : 02 97 73 57 00
ml-ploermel@mlceb.org
9 rue du Val à Ploërmel

Horaires :

Du lundi au vendredi à Ploërmel
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
(sauf vendredi : 17h)



> Tarifs municipaux

	Tarifs
Souricide/raticide (sachet de 40g)	Prix réel
Photocopie - format A4 noir et blanc recto	0,20 €
Photocopie - format A4 noir et blanc recto-verso	0,40 €
Photocopie - format A4 couleur recto	0,50 €
Photocopie - format A4 couleur recto-verso	1,00 €
Photocopie - format A3 noir et blanc recto	0,40 €
Photocopie - format A3 noir et blanc recto-verso	0,80 €
Photocopie - format A3 couleur recto	1,00 €
Photocopie - format A3 couleur recto-verso	2,00 €
Associations : 50 photocopies gratuites puis 0,10€/photocopie	
Envoi télécopie Scan	1,00 € 0,10 € le scan
Numérisation diapo/négatif	0,10 € le scan 0,10 le tirage sans papier
Piège frelons	Prix réel

Tarifs	Particuliers Helléan	Particuliers et associations extérieurs	Associations de Helléan *
Obsèques	Gratuit	50 €	Gratuit
Vin d'honneur	40 €	60 €	Gratuit
La journée	100 €	160 €	Gratuit
Le week-end ou 2 jours consécutifs	150 €	210 €	Gratuit
La journée si utilisation des services d'un commerce de la commune	70 € (chauffage non compris)	70 € (chauffage non compris)	-
Forfait chauffage/jour (du 15/10 au 30/04)	25 €	25 €	-
Caution salle	500 €	500 €	500 €
Caution ménage	60 €	60 €	60 €
Location sonorisation	Caution : 300 € Location : gratuit	Caution : 300 € Location : 50 €	Caution : 300 € Location : gratuit
Vaisselle	Gratuit (le preneur s'engage à rembourser la vaisselle perdue ou cassée)	Gratuit (le preneur s'engage à rembourser la vaisselle perdue ou cassée)	Gratuit (le preneur s'engage à rembourser la vaisselle perdue ou cassée)

* Exception : Un forfait de 30 € par mois, de septembre à juin de chaque année sera facturée à l'association «L'Arbre d'Us» qui occupe la salle une fois par semaine et un forfait de 10 € par mois à l'association Helléan Festif qui occupe la salle de réunions une fois par semaine pour le dépôt de pain et produits locaux.

Location 1 table (hors commune)	2,00 €
Location 1 banc (hors commune)	0,50 €
Vente de bois - chêne - coupé en 50 et livré sur la commune	200 €/corde
Vente de bois - mélange - coupé en 50 et livré sur la commune	150€/corde

CONCESSIONS CIMETIERE

Concession (2 m ²)	Tarifs
50 ans	200,00 €
30 ans	120,00 €
15 ans	60,00 €
1 Caverne	Tarifs
30 ans	550,00 €
20 ans	450,00 €

LOCATION DE LA SALLE DU PRÉ COMMUNAL

Il est précisé que la salle du pré communal sera exclusivement louée aux habitants de Helléan et aux associations communales.

Caution.....500 €
Journée100 €
Journée suivante 50 €
Associations communales..... Gratuit

LOCATION DE LA SALLE DE TIHEL

Salle Tihel (capacité : 90 personnes / surface de de la salle : 115 m²).

TARIFS APPLIQUÉS AUX LOCATAIRES POUR LA VAISSELLE CASSÉE

- l'assiette 1€
- le verre 1€

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera à fournir à la réservation ;

Les cautions seront restituées après l'état des

> Service de collecte des ordures menagères

LA COLLECTE DES DÉCHETS EST ORGANISÉE SUR 2 PÉRIODES

- Juillet et août :

Le ramassage de la collecte sélective (bac jaune) s'effectue le mercredi matin (semaine paire) et le mardi matin (semaine impaire) pour le bourg et le mardi matin (semaine impaire) pour la campagne. Le ramassage des ordures ménagères (bac vert) s'effectue tous les lundis pour le bourg et la campagne.

- Le reste de l'année :

Le ramassage de la collecte sélective (bac jaune) s'effectue le mardi matin (semaine impaire) pour le bourg et la campagne. Le ramassage des ordures ménagères (bac vert) s'effectue tous les lundis pour le bourg et la campagne.

Afin de réduire la quantité d'ordures ménagères, Josselin Communauté met toujours à disposition gratuitement un composteur individuel par foyer.

CONSIGNES DE TRI DANS LES BACS JAUNES

Tous les emballages se trient : bouteilles, flacons, boîtes de conserve, papiers, cartonnets, films plastiques, pots et barquettes...

Mais attention, tous les objets de ce type : jouets, pots de fleurs, tuyaux... vont à la déchèterie !

lieux (sauf si dégradations facturées) ;
Les chèques pour la location seront établis à l'ordre de : Trésor Public ;

La mairie se réserve le droit d'annuler une réservation en cas d'événements importants imprévus.

> Déchetterie

La Ville Meno 56800 GUILLAC

HORAIRES :

Durant la période hivernale, soit du 1er novembre au 31 mars

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi de 14h à 17h
- Mercredi de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Fermeture le jeudi et le dimanche

Durant la période estivale, soit du 1er avril au 31 octobre

- Lundi de 14h à 18h15
- Mardi de 14h à 18h15
- Mercredi de 14h à 18h15
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h15
- Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h15
- Fermeture le jeudi et le dimanche

> Usage du feu

LA RÉGLEMENTATION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS DES MÉNAGES

Une circulaire du 18 novembre 2011 complétée par l'arrêté préfectoral du 10/06/2019 rappellent les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

DÉCHETS DES MÉNAGES

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

En conséquence, dès lors que les déchets verts peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Le brûlage à l'air libre impacte directement l'environnement et à la santé car celui-ci est source d'émission importante de substances polluantes, gaz et particules toxiques et cancérogènes. Ce phénomène est souvent aggravé lorsque ces incinérations de végétaux sont mélangées avec d'autres matières plastiques ou bois traités.

Des méthodes alternatives à l'incinération existent comme par exemple le broyage. Cette matière organique peut ainsi être réutilisée en paillage ou compostage améliorant les sols après décomposition.

LA RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DU FEU

Afin d'éviter des incendies, l'usage du feu est réglementé. Cette réglementation, principalement reprise dans le code forestier, doit être strictement respectée. L'article L322-1 du Code forestier, stipule qu'il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droit de ces propriétaires, de porter ou d'allumer du feu et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, maquis et garrigues.

Le brûlage de végétaux coupés et entassés par les propriétaires et leurs ayants droit sur ce genre de milieu est réglementé :

- Autorisation entre le 1er novembre et dernier jour de février, sauf si l'avis du SDIS 56 est défavorable; sous conditions du respect des mesures de sécurité suivantes : vent inférieur à 40 km/h en moyenne, bande de sécurité débroussaillée et ratissée (5 mètres minimum), surveillance permanente du feu, moyens d'extinction et extinction totale du feu par noyage en fin d'opération.
- Autorisation entre le 1er mars et le 30 juin et entre le 1er octobre et le 31 octobre, sauf si l'avis du SDIS est défavorable, après déclaration à la mairie du lieu d'incinération au moins 3 jours avant celle-ci ; sous conditions du respect des mesures de sécurité suivantes : absence de vent, pas de foyer à l'aplomb des arbres, tas de végétaux de 1 mètre maximum de diamètre, de 1 mètre maximum de hauteur et ceinturés par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres mini-

mum, moyens d'extinction et extinction totale du feu par noyage en fin d'opération.

- Interdiction entre le 1er juillet et 30 septembre sauf cas particuliers justifiés et après autorisation préfectorale individuelle.

De la même manière, le brûlage de végétaux sur pied et le débroussaillage sont également réglementés.

Il est également interdit de déposer, d'abandonner ou de jeter des ordures, déchets ou matériaux en tout lieu public ou privé non prévu pour l'occasion. Ce genre de pratique présente un danger d'incendie pour les bois, forêts, plantations, reboisements et landes.

> La divagation des chiens et chats

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens. En zone urbaine les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse.

Nous vous rappelons qu'il est recommandé de faire stériliser vos chats. Destinée à empêcher la reproduction, la castration du chat apporte autant de confort à l'animal qu'à ses maîtres. Elle permet de doubler son espérance de vie, d'en faire un compagnon aussi calme que proche de vous et surtout de limiter la prolifération des chats errants.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres.

> Lutte contre le frelon asiatique

Sur la commune de Helléan, le référent est Monsieur Christian LE BORGNE.

Il est chargé de collecter et retourner les fiches de piégeage des fondatrices à la FDGDON 56 pour début Juin. En cas de découverte d'un nid, il confirme l'espèce concernée et remonte à la FDGDON 56, les éventuelles anomalies de destruction (intervention « douteuse » du désinsectiseur...).

Comme chaque année, nous le remercions vivement pour sa disponibilité et sa mobilisation pour la lutte contre le frelon asiatique.

POUR 2020, L'ORGANISATION RESTE LA MÊME QU'EN 2019 :

- Maintien du référent communal,
- Incitation au piégeage des fondatrices au printemps (pose des pièges : début mars à fin mai). Le piégeage d'automne, période au cours de laquelle on pourra trouver certes des jeunes reines, mais aussi des mâles, des femelles stériles, des ouvrières, est une période beaucoup moins intéressante pour limiter la population de l'année suivante.
- Destruction des nids primaires et secondaires.

EMPLACEMENT CONSEILLÉ DES PIÈGES :

- À proximité des emplacements des anciens nids non détruits de l'année précédente.
- Les composteurs ménagers.
- Les arbres à fleurs tôt dans la saison.
- Le rucher ou près de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur.

La destruction des nids présents chez les particuliers, incombent aux propriétaires des lieux.

Les propriétaires doivent donc faire appel à une entreprise spécialisée (liste disponible en mairie), seule habilitée à cet effet, pour que cette procédure se passe dans des conditions de sécurité optimales.

Les frais d'intervention sont supportés par les propriétaires.

Les particuliers ayant découvert la présence d'un nid de frelons asiatiques, doivent contacter le référent communal (02 97 93 53 17).



En cas de découverte de nid sur les lieux publics, merci d'en informer la Mairie dans les plus brefs délais.

Des pièges à frelons sont en vente à la mairie.

> Lutte contre les ragondins

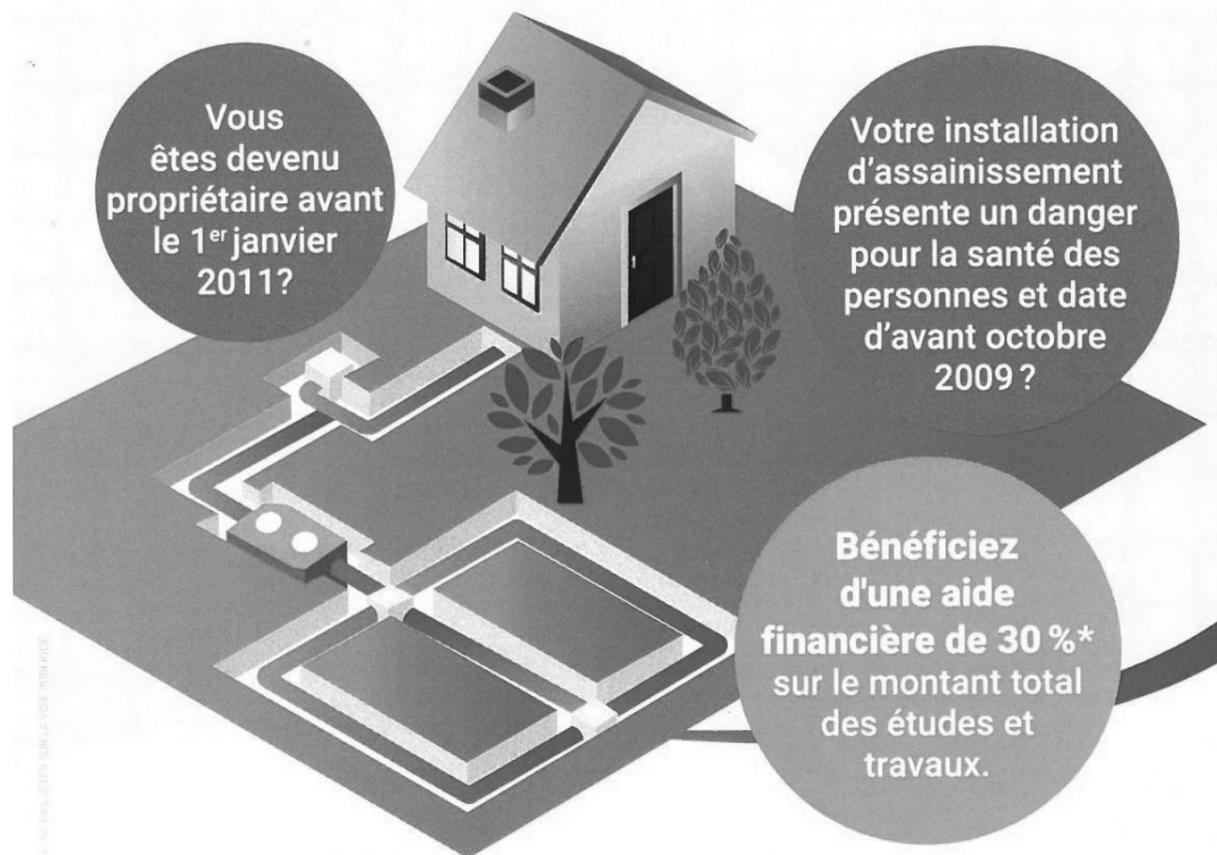
Chaque année, une campagne de limitation des populations de ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos piègeurs bénévoles et la FDGDON 56. Cette démarche, engagée sur notre commune depuis de nombreuses années, répond à une obligation qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leur commune (Arrêté Préfectoral du 26 mars 2013). Ces animaux très prolifiques (1 couple engendre 90 individus en 2 ans) occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques en creusant des terriers. Mais ils sont surtout porteurs de la leptospirose, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur. C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le travail de ces piègeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau et plans d'eau.

La municipalité tient à remercier nos piègeurs bénévoles : Monsieur Joseph GOUGEON, Monsieur Serge VIGNAIS et Monsieur Jean-François THOMAS, pour leur investissement et leur implication indispensables pour la santé publique.

> Ploërmel communauté

ASSAINISSEMENT non collectif

Programme de réhabilitation 2019-2021



L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Ploërmel Communauté vous accompagnent dans la réhabilitation de votre système d'assainissement. Pour plus d'informations et avant d'entamer vos démarches :

Contactez le SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif

Tél. 02 97 73 20 96 - spanc@ploermelcommunaute.bzh

*Dans la limite de 8 500 € de dépenses sous réserve de répondre à l'ensemble des conditions d'éligibilité fixées par le dispositif et dans la limite du budget alloué par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

[f](https://www.facebook.com/ploermelcommunaute) [i](https://www.instagram.com/ploermelcommunaute) [y](https://www.youtube.com/ploermelcommunaute) [ploermelcommunaute.bzh](https://www.ploermelcommunaute.bzh)



> Programme Local de l'Habitat

Vers une valorisation de votre logement

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue le document cadre de la politique de l'habitat de Ploërmel Communauté. Il en définit les objectifs et les principes en visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement ainsi qu'en favorisant le renouvellement urbain et la mixité sociale. Après une phase de préparation entre les communes, les professionnels de l'habitat et les habitants, le projet va voir le jour. Sa mise en service sera effective sur la période 2020/2025. Le PLH est ainsi la traduction des ambitions des élus communautaires, au service du territoire et de ses habitants.

Un diagnostic a été réalisé, faisant l'état des lieux de l'habitat sur Ploërmel Communauté. Le constat est le suivant :

- un parc immobilier existant ancien et fragile, peu valorisé (11 % de logements vacants), impliquant une perte d'attractivité des centres-bourgs,
- une baisse de la construction (moins de 100 logements construits par an depuis 2014), une offre peu diversifiée ne répondant pas aux besoins de tous les ménages,
- une population vieillissante, un manque en matière d'hébergement d'urgence et de logements pour les jeunes actifs,
- un besoin important de coordination et de solidarité au travers d'une politique d'habitat communautaire.

Après plus d'un an d'échanges entre les membres de la commission Habitat et les partenaires, des orientations ont été définies en réponse au diagnostic et aux enjeux soulevés : agir en priorité sur le parc existant, organiser et diversifier la production de logements pour répondre au Schéma de Cohérence Territoriale et renforcer l'offre de logements des publics spécifiques.

Ploërmel Communauté se donne pour objectif de produire 200 logements au minimum par an et d'accompagner la production d'habitations en mettant l'accent sur la mobilisation du parc existant. Il existe de nombreux logements inoccupés sur le territoire. Ploërmel Communauté via son PLH, va créer les conditions permettant de réhabiliter ces logements afin de redynamiser les bourgs et les villes.

Dès 2020, des aides financières à la population pour la rénovation énergétique des logements, pour l'achat de biens anciens dans les bourgs ou encore pour la réalisation de travaux permettant de redonner vie à des bâtisses inoccupées, seront mises en œuvre. Les communes pourront également être soutenues financièrement dans leurs projets d'acquisition de biens vacants et de création de logements locatifs.

À compter de janvier prochain, pour tous autres renseignements, vous pouvez contacter l'Espace Info Habitat de Ploërmel Communauté - Tél. 02 97 22 34 54

> Isolation à 1 € : info ou intox ?

LES CONSEILS DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

L'isolation des combles à 1€ est financée par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

En début d'année 2019, le gouvernement a fixé un montant minimum des certificats d'économie d'énergie pour certains travaux, notamment l'isolation des combles, l'isolation des planchers bas et le remplacement des chaudières fiouls : cette mesure s'appelle la prime coup de pouce. Cela permet à certains organismes de proposer des combles à 1€ en étant entièrement financés par les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les offres disponibles ainsi que les montants de la prime « coup de pouce » sont présentés sur le site du ministère : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>

Vous recherchez une entreprise RGE ou un architecte. Consultez l'annuaire des professionnels sur le site [Faire.fr](https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel) : <https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>

Pour l'isolation des combles, cela concerne généralement les combles perdus (isolation par insufflation), et il est plus difficile de proposer une isolation à 1€ pour des rampants, car ces travaux sont généralement plus coûteux. La valeur des CEE dépend également de vos revenus, l'offre à 1€ est généralement réservée aux ménages respectant les plafonds

de revenus de l'ANAH : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

Si certaines offres sont sérieuses, des démarchages abusifs et des arnaques existent aussi.

Afin de vous en prémunir, voici nos conseils :

- Evitez les démarchages qui se proposent d'intervenir directement chez vous pour faire les travaux, sans avoir d'abord visité votre logement ;

- Demandez toujours un devis préalable, qui fera apparaître la nature des travaux et la méthodologie utilisée : dépose de l'isolant existant ? (généralement non compris dans l'offre). Pose d'un pare-vapeur ? Repérage préalable des réseaux électriques ? etc...

- Vérifiez les performances énergétiques de l'isolant, ainsi que la valeur du CEE proposé et l'organisme financeur.

- Demandez à avoir les attestations d'assurance décennale et responsabilité civile de l'entreprise, ainsi que le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Si vous avez un doute, vous pouvez :

- prendre rendez-vous avec un conseiller-juriste de l'ADIL au 02-97-47-02-30 (Vannes) ou 02-97-21-74-64 (Lorient), pour nous montrer votre devis.

- ou nous questionner par mail adil.56@wanadoo.fr

> Information Juridique Gratuite et Confidentielle

Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan
2, Place Hyppolite Bisson 56300 PONTIVY
02 97 27 39 63

coordination@centre-acces-droit.com

Permanences à Josselin Communauté : Réponses gratuites à toutes questions d'ordre juridique.

L'association Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan expérimente un Point d'Accès au Droit à l'échelle du Pays de Ploërmel qui comprend notamment des permanences juridiques généralistes gratuites et confidentielles sur Josselin.

Dans ce cadre, un juriste tiendra une permanence dans les locaux de Josselin Communauté, 3 place des remparts à Josselin, pour répondre gratuitement et en toute confi-

dentialité à toute question d'ordre juridique (divorce, mariage, PACS, exécution du contrat de travail, licenciement, ruptures conventionnelles, successions, nom, aide juridictionnelle, etc.).

Ces permanences se tiendront le mercredi après-midi, de 14h à 17h, sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, merci de téléphoner au 02 97 27 39 63, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le vendredi.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

«Un litige du voisinage ? Un différend avec un artisan ? Une commande non livrée ? Le conciliateur de justice peut vous aider à résoudre gratuitement et rapidement votre litige.

Pour découvrir les missions du conciliateur et trouver celui le plus proche de chez vous, RDV sur le site du Conseil départemental de l'Accès au Droit du Morbihan : www.cdad-morbihan.fr

MÉDIATION FAMILIALE - MÉDIATION SCOLAIRE - CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Céline GUIROIS CLINCHARD et Charlotte LE CORVAISIER

Résidence Camille Claudel 15 Bd du Colonel Rémy 56000 VANNES
Téléphone : 02 97 26 50 35 / mediation-morbihan.fr

> Aide à la personne : l'ADMR proche de chez vous

Aide aux familles, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes, l'ADMR vous conseille, oriente votre demande, et vous propose un service adapté à vos besoins (ménage, courses, repas à domicile, aide aux aidants, accompagnement des personnes dans leurs actes essentiels de la vie quotidienne...)

L'association de Josselin forte de 50 salariés, 10 bénévoles est intervenue auprès de 550 personnes en 2018. Elle recrute en permanence, salarié(e)s, bénévoles pour assurer un service de proximité plus humain.

Contact : Secrétariat à Josselin Le Rocher Bleu 21,bis rue St Jacques (Hôpital de Josselin) Tel : 02 97 73 94 23 Mail josselin@admr56.com

Bénévoles responsables de la clientèle : Charles RENNE 02 97 75 62 56 / 06 82 17 50

89 29 50 14

Parmi nos partenaires locaux : Espace Autonomie Est Morbihan 02 30 06 05 60 (Service du département aux séniors) ; SSIAD de Josselin Malestroit : Françoise LE BON 02 97 73 13 36

> SANTE

DMP, le gardien numérique de votre santé !

Depuis son lancement fin 2018, le Dossier Médical Partagé (DMP) connaît un succès grandissant. Aujourd'hui, plus de 5 millions de personnes l'ont adopté. Alors pourquoi pas vous ?

LE DMP, À QUOI SERT-IL ?

Il permet de rassembler dans un espace sécurisé : l'historique de vos soins des 24 derniers mois,

automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie, les comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, les pathologies et allergies éventuelles, les résultats d'examens (comptes rendus de radios, d'analyses biologiques, etc...), les traitements médicamenteux. Le DMP permet de conserver et de mettre à jour votre histoire médicale grâce aux informations déposées, avec votre accord, par votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre laboratoire de biologie, les établissements de santé dans lesquels vous avez séjourné. Un espace personnel est également à disposition de chacun pour y déposer toutes informations médicales jugées utiles. En cas d'urgence, si votre enfant se blesse, le DMP peut améliorer l'efficacité de sa prise en charge. Lors d'un appel au Samu Centre 15 concernant votre enfant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre DMP. Si votre état ou celui de votre enfant présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre DMP. Tous ces accès en urgence y sont tracés.

Vous pouvez ouvrir votre DMP auprès de votre pharmacien en officine, auprès d'un agent de la Cnam, auprès d'un professionnel de santé ou par vous-même sur le site internet www.dmp.fr.

Gratuite et sécurisée, l'appli DMP pour smartphone et tablette permet à tout détenteur d'un DMP de le consulter, de l'enrichir et d'être informé des actions qui y sont effectuées (ajout de documents par exemple).

Article DMP – Assurance Maladie – Juillet 2019

Le Don du Sang

Eric Le Coz est le nouveau président de l'amicale des donneurs de sang du pays de Josselin depuis le 5 février dernier. Il est entouré d'une trentaine de bénévoles issus du canton de Josselin qui assurent les collectes et la promotion du don du sang. Six collectes sont réalisées par an : cinq sur une demi-journée et une sur deux demi-journées avec une moyenne de 95 personnes par collecte. Je tiens à souligner que 10 000 dons sont nécessaires par jour en France dont en Bretagne environ 700 pour soigner environ 1 500 000 malades par an,

QUI PEUT DONNER SON SANG ?

Tout le monde peut donner son sang. Il faut être âgé entre 18 et 70 ans, être en forme et pesé au minimum 50kg. Un homme peut donner son sang 6 fois par an et une femme 4 fois. Pour le don de plasma, nous organisons deux convoitages mensuels à Vannes pour quatre personnes maximums. Le sang passe dans une centrifugeuse qui tri le plasma vers une poche et le sang retourne au donneur.

COMMENT SE DÉROULE LE DON ?

À l'arrivée, un questionnaire de santé est remis à tous les donneurs qui interroge sur plusieurs points : état de santé, son mode de vie, les voyages ou sur les antécédents médicaux et chirurgicaux. Par la suite les donneurs rencontrent un médecin dans le but de dépister les contre-indications. Le prélèvement est

d'environ 500 ml par donneur pour une durée de dix minutes environ et chaque aiguille est à usage unique. Les poches prélevées sont transférées à Rennes et sont traitées dans les 24 h qui suivent,

COMMENT PROMOUVOIR LE DON DU SANG ?

La promotion du don est la seule méthode à ce jour qui permet de maintenir le stock en produits sanguins. Nous communiquons auprès des écoles primaires et des collèges pour expliquer et sensibiliser les jeunes, nous sommes présents sur différentes manifestations de notre territoire, nous mettons en valeur la journée mondiale du don du sang.

Pour conclure, je souhaite remercier l'en-

semble des bénévoles de l'amicale des donneurs de sang pour leurs investissements et leurs implications à la promotion du don, les collectivités qui mettent les salles à disposition, et un grand merci à tous les donateurs bénévoles

COLLECTE 2020 DE 14H30 À 18H30

- 7 Février Guégon
- 9 Avril Guégon
- 5 juin Josselin
- 11 Aout Josselin
- 12 Octobre Josselin
- 22 décembre Josselin

faut se référer à l'Etymologie : communauté, corporation et assemblée.

Localement : l'Université du Temps Libre du Pays de Josselin compte 125 adhérents tous issus du canton. Elle propose chaque mois une conférence (190 depuis 2000), une balade flânerie autour de notre patrimoine local. Elle dispose de deux ateliers, un pour la mémoire et un pour la généalogie.

Des sorties et des spectacles sont proposés aux adhérents, par exemple pour l'année 2018/2019 : la revue cabaret « la cloche » à Nantes, une visite de la société LIGER à Locminé (leader dans la gestion des déchets verts et la méthanisation), une visite guidée de Brest, son histoire, ses symboles.. et une randonnée à la journée avec pique-nique au mois de juin.

Notre place sur le territoire : nos responsables ont de très bonnes relations avec les U.T.L. voisines (Ploërmel – Malestroit – Guer – Locminé – Mauron). Des rencontres sont organisées qui permettent d'échanger sur des projets, des expériences, voire jouer la complémentarité, notamment en terme de voyages et sorties.

Nos remerciements : ils vont d'abord à Anne-Marie BREGENT, sans qui cette association n'existerait pas. Pendant 15 ans, elle a donné de son temps, reporté des voyages pour être présente aux moments forts de notre vie associative. Elle lui a donné la notoriété et le respect, nous lui devons beaucoup. Un grand merci Anne-Marie.

Ils vont aussi à la municipalité de Josselin, pour son soutien, son aide et sa politique associative. Nos élus ont choisi la gratuité pour

l'accès aux installations municipales. Notre U.T.L. en bénéficie avec le centre culturel de « l'Ecusson » et la salle de Cap Action pour l'atelier mémoire.

Merci à Martine GUILLAS-GUERINEL, conseillère départementale qui suit chaque année notre dossier de demande de subvention.

A nos bénévoles qui s'investissent dans nos commissions pour le plus grand bien de nos adhérents.

Notre avenir : il semble serein tant que les personnes chercheront à se cultiver. André Malraux disait : « la culture, c'est ce qui répond à l'homme lorsqu'il se demande ce qu'il fait sur terre »

Le coté pratique : notre U.T.L. fonctionne avec le calendrier scolaire, de juin à septembre. La cotisation est de 30 € pour l'année. Elle donne accès : aux conférences, aux balades flâneries, à l'atelier de généalogie. Pour l'atelier mémoire qui fonctionne toutes les semaines, les conditions sont différentes (se renseigner). Pour nous faire connaître, nous offrons aux futurs adhérents une conférence « découverte » à choisir de la programmation, ainsi qu'une balade flânerie et un accès à l'atelier de généalogie.

Vous pouvez consulter tous nos programmes sur le site : utljosselin.jimdo.com.

Contact : Patrice LANCEREAU, Président de l'U.T.L. du Pays de Josselin :

Courriel: utl.paysjosselin@orange.fr, ou téléphoner au 02 97 22 36 64.

> Mémoires du Pays de Josselin

L'association «Mémoires du pays de Josselin» regroupe des membres des différentes communes du territoire. Elle a pour but de faire revivre l'histoire de nos bourgs et villages à travers des expositions, des conférences, des publications et des sorties.

- **Le 7 février**, fidèles à la tradition, les membres de l'association se sont réunis pour partager la galette des rois. Lors de cette réunion, Benoît Guillemin, le président, a proposé comme thème pour cette année, «la chouannerie dans le canton de Josselin».

Il contactera Jean Guillot, historien, écrivain et président de «l'association Pierre Guillemot» de Bignan pour une intervention auprès

de nos adhérents.

Ces derniers sont invités à faire des recherches sur les prêtres réfractaires du canton, l'insurrection à Josselin en 1793 par les «gars de Lanouée», la marche des chouans du 17 mars 1794, la Croix des «chouans de Bréhan» à mi-voie...

- **Le 29 juin** nous nous sommes retrouvés pour mettre en commun les recherches effectuées.

Une liste de sites internet nous a été remise pour nous aider à compléter ces recherches.

Benoît propose à la lecture, le livre de Jean Guillot «Le juge et le Chouan».

La réunion s'est terminée par un buffet froid.

- **Le samedi 7 septembre**, présence de M.P.J. au «Forum des associations» à Lanouée.

- **Le 14 octobre**, au «café de la forge» à Guillac, Jean Guillot a fait une intervention passionnante sur son ouvrage «Le juge et le chouan». Il a apporté des précisions sur divers événements de la chouannerie, ce qui complète nos recherches.

PROJETS POUR 2020

Suite à une proposition de Bertrand Moisan et dans le but d'organiser une conférence, l'association étudiera « le canton de Josselin et les Trente Glorieuses »

> CPIE forêt de Brocéliande

FORMATIONS DE BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS

Le CPIE Forêt de Brocéliande est labellisé MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations). C'est un lieu où l'on peut vous renseigner sur la vie associative et vous donner de la documentation. C'est aussi la possibilité de se former, gratuitement !

Ce programme de formation est ouvert à tous les administrateurs et bénévoles d'associations et gratuit (sur adhésion au CPIE) ! Vous pouvez venir à 1, plusieurs ou toutes les séances. Vous pouvez venir seul ou à plusieurs d'une même association. Que vous soyez bénévoles ou membres d'une association, d'où qu'elle soit, c'est ouvert à tous !

LE CPIE RECONNU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PAR LES IMPÔTS

C'est la fin de l'année et avec elle, le temps de penser à payer vos impôts..!

Sachez que le CPIE est maintenant reconnu d'intérêt général par les impôts et que nous

> L'Université du Temps Libre du Pays de Josselin va fêter ses 20 ans

Petit historique : Université du Temps Libre du Pays de Josselin a été créée en 2000 à l'initiative de Joseph SEVENO, alors adjoint aux affaires sociales.

Ayant appris qu'un réseau d'U.T.L. locales se mettait en place en Bretagne, il avait demandé à Anne-Marie BREGENT de mener à bien le projet et d'en prendre la présidence.

Avec le soutien de l'U.T.L. de Bretagne, notre association a débuté son fonctionnement en septembre 2000.

Aujourd'hui : 48 U.T.L. locales fonctionnent en réseau et sont très bien réparties sur le territoire breton. Elles offrent un accès à la culture pour une population qui a du temps libre, sans tenir compte des origines, du niveau d'études ni socioprofessionnelle.

Avec ses 21 700 adhérents, l'U.T.L. de Bretagne représente une force dans le paysage culturel régional. Des conventions avec les Universités Bretonnes ont été signées et des universitaires dispensent des cours dans les diverses UTL locales. Nous recevons également des passionnés d'histoire, de géographie, de vie sociale, de voyage, etc.

Toutes nos conférences sont accessibles, l'intervenant se met à la portée de son auditoire. Le titre « Université » que porte nos U.T.L. n'a aucun rapport avec ce qu'il peut représenter, à savoir des cours magistraux dispensés dans des amphithéâtres à de jeunes étudiants. Il

Informations diverses

pouvons désormais émettre des reçus fiscaux. Ceux-ci permettront à ceux qui nous font des dons de déduire de leurs impôts :

- 66% du montant du don pour les particuliers, dans la limite de 20% de son revenu imposable.
- 60% du montant du don pour les entreprises, dans la limite de 5 pour 1000 de son chiffre d'affaires.

Sont éligibles à la déduction :

- les dons
- les cotisations sans contrepartie
- les renoncements de frais

Contact : 26, place du Pâtis Vert 56430 CONCORET
Tél. : 02 97 22 74 62 / Courriel : la-soett@wanadoo.fr

> Expérimentation du Pass culture

Vivez vos 18 ans intensément !

Le pass Culture c'est 500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans sur une web-application.

Le pass Culture est une application gratuite, qui révèle et relaie les possibilités culturelles

et artistiques accessibles à proximité.

Grâce à la géolocalisation, les citoyens peuvent repérer, choisir et réserver une grande diversité de biens et de propositions culturels, du concert au théâtre en passant par le livre, la pratique artistique et les jeux vidéos.

LES DÉPARTEMENTS OUVERTS SONT LES SUIVANTS :

- Ardennes (08)
- Bas-Rhin (67)
- Doubs (25)
- Guyane (973)
- Hérault (34)
- Nièvre (58)
- Saône-et-Loire (71)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)
- Vaucluse (84)

l'ensemble de la région Bretagne (Côtes d'Armor - 22, Finistère - 29, Ille-et-Vilaine - 35, Morbihan - 56)

Si vous avez 18 ans et résidez dans l'un des départements ci-dessus, vous pouvez dès aujourd'hui rejoindre l'expérimentation !

<https://pass.culture.fr>

Liste des entreprises et associations

GITES

AGNÈS FREY

Moulin de Gouro 56120 HELLEAN / Tél. : 06.16.44.18.50

CHAMBRES D'HÔTES

STEPHEN ET KATHRYN COLEMAN

La Basse Houssaie 56120 HELLEAN / Tél. : 02 97 75 62 05

GREGORY BROWN

Saint Maudé 56120 HELLEAN

ASSITANTES MATERNELLES

MADAME MARIE-BERNADETTE RIO

Impasse du Poirier 56120 HELLEAN / Tél. : 02.97.93.55.30

ASSOCIATIONS

ACCA (ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AGRÉE) YANNICK CAUDAL

Le Val 56120 HELLEAN / Tél. : 02.97.93.51.20

AFN (ANCIENS COMBATTANTS AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD) JEAN BILLY

St Maudé - LA CROIX-HELLÉAN

AVAN (ASSOCIATION DES VÉHICULES ANCIENS DU NINIAN) JEAN-YVES JOUBIER

2 avenue du Ninian 56120 HELLEAN / Tél. : 02.97.93.52.44

HELLEAN FESTIF PIERRE FAURY ET VINCENT TANCRAZ

Tél. : 06.11.63.17.48 / hellean.festif@gmail.com

TACRISA (ASSOCIATION PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCOLES DU NIGER) FATIMA BRIEND

4 rue des Noës Havards 56120 HELLEAN / Tél. : 02.97.93.54.89

L'ARBRE D'US CLUB BILINGUE

Salle de Tihel 56120 HELLEAN
Arnold BRIAR 02 97 74 53 67 briara@orange.fr
Judith SPARKS 02 97 74 47 45
sparksjudith56@aol.com

BAR/SNACK « LA BARRIQUE » STÉPHANE DURAND

19 avenue du Ninian 56120 HELLEAN / Tél. : 02.97.70.15.83

FABRICATION CREPES GALETTES KER NILOU

La Vallée 56120 HELLEAN / Tél. : 06.95.69.38.33

COUVREUR ANTHONY GUILLEMIN

1 rue du 19 mars 1962 56120 HELLEAN / Tél. : 02.97.93.53.00 ou 06.61.61.11.56

RAMONAGE ENTRETIEN DE TOITURE STÉPHANE MOISO

Tél. : 06.66.90.78.25 / moiso.stephane@orange.fr

PLOMBIER CHAUFFAGISTE JÉRÔME TOUZARD

56800 TAUPONT / Tél. : 02-97-93-50-50

PIERRES BOIS PAYSAGE GUILLAUME PAUMIER

Le Grand Penlan 56120 HELLEAN / Tél. : 06.28.65.33.24

L'ATELIER DE JANIG RELOOKING, HOME STAGING, COUTURE

4 rue des Houles - Bodiel 56800 TAUPONT
Tél. : 02 97 22 77 12 ou 06 47 76 44 10

MAÇONNERIE GROSEIL

La Chesnaie 56120 HELLEAN / Tél. : 06 66 06 93 63

BARBEDETTE MARC / CARRELAGE, FAÏENCE, ESPACES VERTS...

Le Grand Penlan 56120 HELLEAN / Tél. : 06 11 96 63 85

BREEN SHAUN / TRAVAUX DIVERS (TRANCHÉES, CANALISATIONS... ÉQUIPÉ D'UNE MINI-PELLE 1.5 T ET D'UN MARTEAU HYDRAULIQUE BRISE-ROCHES)

Rohello 56120 HELLEAN / Tél. : 02.97.93.50.80
ou 06.04.05.19.55

FROMAGER ARNAUD VISSER

24 Petit Penlan 56120 HELLEAN

PRIVATISATION D'ADP : POUR UN
**RÉFÉRENDUM,
SIGNONS !**

**LA FRANCE EST EN
PROCESSUS DE
RÉFÉRENDUM.**

Du 13 juin 2019 au 12 mars 2020,
les électeurs et électrices peuvent obtenir
un référendum sur ADP, entreprise publique
qui gère 80% du trafic aérien français.



Si cette initiative vous intéresse,
munissez-vous de votre carte
d'identité ou votre passeport
et rendez-vous sur le site

www.referendum.interieur.gouv.fr

Suivez les instructions pour soutenir cette démarche.

pour plus d'informations, vous pouvez soit vous rendre à la **mairie**,
soit consulter le site **signons.FR** ou appeler gratuitement le **0184 608 607**.

Liste des entreprises et associations

LES BERGES DU NINIAN (ASSOCIATION PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA COMMUNE)

Maryvonne GUILLEMAUD
Rue de Tihel 56120 HELLEAN / Tél. :
02.97.93.52.78

ECOLE ST SAMSON MARINA BOURHIS CHEF D'ETABLISSEMENT

Chemin de Dava 56120 HELLEAN / Tél. :
02.97.93.54.70

APEL RPI EMILIE LEHUAULT

AEP (ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE) PHILIPPE RUELLAN

Tél. : 06.77.19.59.16

INTER OGE C RPI (ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE) HÉLÈNE ADELYS

ASSOCIATION DE ZOTHÉRAPIE DU MORBIHAN « LA PATTE DANS LA MAIN » GUILLAUME PUIGNERO

2 rue Monseigneur Robert 56120 HELLEAN
Tél. : 06.22.05.51.00 / gpuignero@gmail.com

GIC DIGOUËT (GROUPEMENT D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE) SERGE VIGNAIS

La Basse Houssaie 56120 HELLEAN /
Tél. : 02.97.75.65.42

LES 4 ELLES ANNE LE BOURHIS

7 Avenue du Ninian 56120 HELLEAN / Tél. : 06
62 82 89 23

LES COMMERCE AMBULANTS ET LES SERVICES A DOMICILE SUR LA COMMUNE

EPI-SERVICE

(Epicerie ambulante)

Loyat

02.97.93.01.17

Passage le mardi entre 13h et 14h

VIVECO

(Epicerie ambulante)

Néant sur Yvel

02.97.93.03.91

Passage le vendredi à partir de 13h
dans le bourg et les villages

ADMR, PORTAGE DE REPAS ET

service à domicile

02.97.73.94.23

Tous les jours

DENIS CLINCHARD

CESU entretien des jardins (tonte, taille...)

La Vallée

02.97.93.59.26



> Naissances

Maël ROCHAR JAGA le 15 février 2019

Noah CIUCA le 11 mars 2019

Lyam WAROT le 4 avril 2019

> Décès

NÉS À HELLÉAN

Hervé COQUENTIF (67 ans) le 18 janvier 2019

Alexis GUILLEMAUD (92 ans) le 28 février 2019

Francis DUVAL (90 ans) le 22 juillet 2019

Joséphine DANO (81 ans) le 2 novembre 2019

Henriette GUILLAUME (82 ans) le 5 décembre 2019

DOMICILIÉS À HELLÉAN

Paulette PÉNARD veuve GUILLAUME (83 ans) le 27 juillet 2019

Manon PAYEN épouse DELOURMEL (70 ans) le 20 septembre 2019

INHUMÉS À HELLÉAN

Joseph COUÉ (89 ans) le 10 janvier 2019

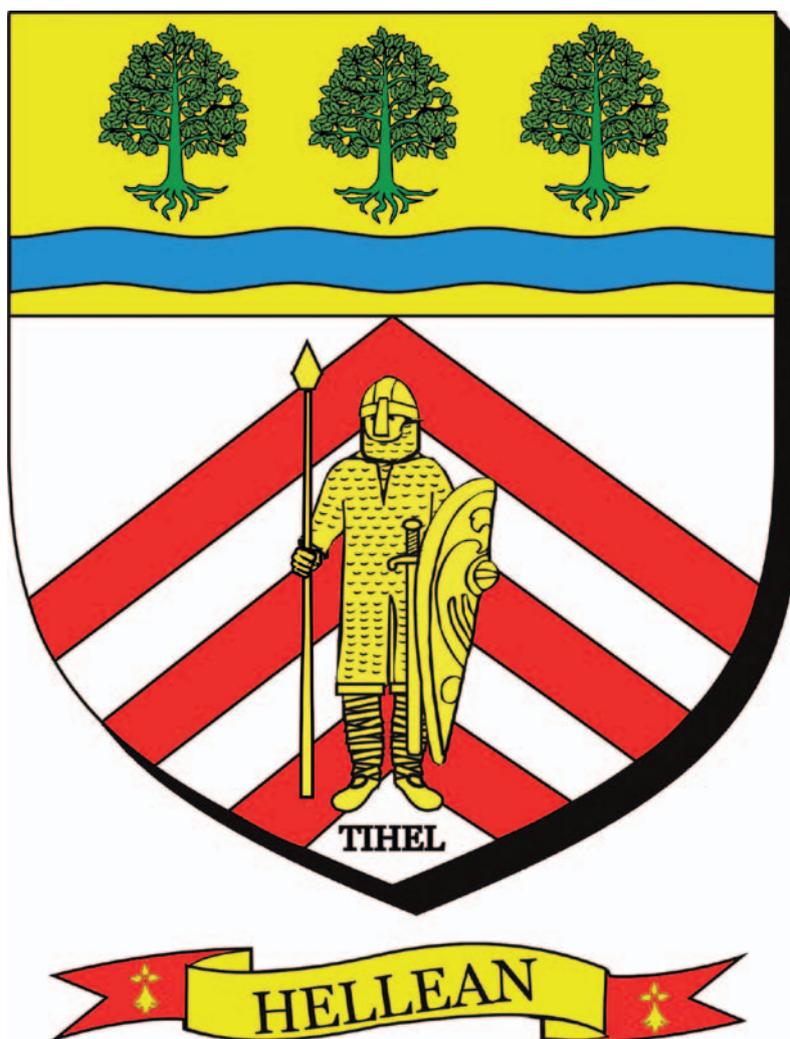


> Blason communal

Après plusieurs ébauches et échanges avec Monsieur Jean-François BINON, héraldiste amateur et passionné, un projet de blason s'est dessiné (Blason dessiné, à titre gratuit, par Monsieur Jean-François BINON).

Ce projet de blason reprend différents

attraits de la commune : le bleu étant pour la rivière ; les trois arbres pour les bois ; Tihel, seigneur breton originaire de Helléan, combattant avec bravoure avec Guillaume le Conquérant lors de la bataille d'Hastings en 1066 ; les mouchetures d'hermine, emblème de la Bretagne.



Le blason communal présenté ci-dessus a été adopté par le conseil municipal en tant qu'armoiries de la commune de Helléan.

SON BLASONNEMENT ÉTANT :

D'argent aux 3 chevrons de gueules chargé d'un chevalier d'or armé regardant.

Son nom : Tihel.

Au chef d'or chargé de 3 arbres de sinople et 1 rivière d'azur.

Un listel d'or et de gueules chargé du texte : «HELLEAN» de sable et de 2 mouchetures d'hermine d'or.